

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 7 OCTOBRE 2014**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2014.

- 1 – **FINANCES** – Budget général - Décision modificative n°1
- 2 – **FINANCES** – Budget annexe des transports urbains – Décision modificative n°1
- 3 – **CONSEIL MUNICIPAL** – Règlement intérieur
- 4 – **AFFAIRES CULTURELLES** – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Demande de subvention
- 5 – **AFFAIRES CULTURELLES** – Travaux à la Chapelle Sainte-Catherine – Demande de subvention à la DRAC
- 6 – **AFFAIRES CULTURELLES** – Proposition de tarifs
- 7 – **AFFAIRES CULTURELLES** – Bibliothèque municipale - Cession de documents.
- 8 – **URBANISME**- Etude urbaine sur le secteur de l'Aublette- Adhésion à un groupement de commande
- 9 – **AGENDA 21 et développement durable** – Poste de chargé de projet
- 10 – **MUTUELLES** – Protection sociale complémentaire des agents
- 11 – **MOTION** – Echangeur de la Bézardais – Les Périaux

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le **Mardi 7 octobre 2014, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 1^{er} octobre 2014.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME

ÉTAIT EXCUSÉE : Mme PARIS (pouvoir à Mr le Maire)

*

**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose Mr Maxime SACHET comme secrétaire de séance. Mr SACHET fait l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 22 juillet 2014 est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de changer l'ordre des affaires en commençant par l'étude du règlement intérieur du conseil Municipal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite des informations sur différentes questions d'actualité :

- Il indique tout d'abord que deux arrêtés ont été pris ces dernières semaines par les Maires de Dinan et Lanvallay concernant la Rance suite à la présence de cyanobactéries. Le dernier relevé de l'ARS du 7 octobre sur l'état sanitaire de la Rance met en évidence une diminution du nombre de cyanobactéries. Monsieur Le Borgne fait un point sur la situation.
- Il présente ensuite un rapide bilan de la fréquentation des monuments historiques cet été (42 325 visiteurs) et signale une hausse significative de celle-ci, notamment au château-musée (+ 3371 visiteurs) et à la Tour de l'Horloge (+4301 visiteurs).
- Il annonce que, suite à un arrêté ministériel du 1^{er} août 2014, la Ville de Dinan est classée en zone B2, ce qui permet aux acquéreurs de bénéficier d'un meilleur financement du prêt à taux 0 pour l'accession à la propriété dans des logements neufs ou pour l'achat de logements anciens qui nécessitent d'importants travaux. Léhon et Taden sont également classées en zone B2, les autres communes de l'intercommunalité restant en zone C. Le Président de Dinan communauté a écrit fin septembre au Préfet de Région afin que ce classement soit revu.
- Monsieur le Maire signale par ailleurs que la signature des Contrats de Ville est reportée au 30 juin 2015.
- Enfin, il indique que, concernant le logement vacant, l'opérateur désigné par Dinan Communauté pour le POPAC, sera Citémétrie. La Ville va prendre part à cette campagne avec Dinan Communauté. Il précise qu'il manque 80 millions d'euro à l'ANAH pour finir l'année.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Mr Hellio pour faire un point sur les chemins piétons de la Ville. *(le plan de cheminement est distribué à tous les conseillers municipaux)*

Celui-ci signale qu'un travail de recensement des chemins de Dinan a été fait, permettant de classer ces derniers (fréquentables, ré-ouverts, à ré-ouvrir...). Un projet de plan touristique est en cours. L'objectif serait de le sortir pour le printemps prochain.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Maxime Sachet concernant les Assises de la Jeunesse. Maxime Sachet fait un point sur l'avancée de ce projet. Il signale tout d'abord que le recrutement du service civique est en cours.

Plusieurs actions sont menées dans le cadre de ces assises :

- présence au forum des associations ;
- participation à l'opération « Faut qu' ça bouge » ;
- en novembre, organisation de café jeunes, rencontres dans les écoles sur le temps de pause ;
- en décembre et janvier, actions ciblées par thème.

La consultation des jeunes s'appuie sur un questionnaire. Le retour est positif. Les jeunes sont prêts à s'investir.

Monsieur le Maire fait part enfin au conseil municipal des différents remerciements reçus suite à l'attribution de subventions par différentes associations.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter le règlement intérieur tel qu'il a été présenté (après modification de l'article 7).

La discussion à laquelle prirent part Mme RIO, Mr le Maire et Mme MEUNIER figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°2 – FINANCES – Budget général – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide part **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, Mme PARIS (pouvoir Mr le Maire) et **7 abstentions** (M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) d'adopter la décision modificative n°1 du budget général.

La discussion à laquelle prirent part Mme MEUNIER, M GAUBERT, M DERU, Mme MISSIR, M PASINO, Mme MIEL-GIRESSE et M le MAIRE figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 – FINANCES – Budget annexe des transports urbains – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide part **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME

BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, Mme PARIS (pouvoir Mr le Maire) et **7 abstentions** (M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe des transports urbains.

Affaire n°4 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Demande de subvention

Rapporteur : Mme DESRAME

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de :

1 – donner son accord à la réalisation des travaux Tour de Coëtquen

2 – solliciter :

- une subvention de l'Etat (DRAC Bretagne) à hauteur de 25% du montant des travaux HT, soit 40 733 € ;
- et une subvention de la Région Bretagne à hauteur de 20% du montant des travaux HT, soit 32 586 €.

Mme MISSIR propose d'ajouter, à la décision de réaliser les travaux, la mention « sous réserve de l'accord de l'attribution », ce qui est accepté à l'unanimité.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 – AFFAIRES CULTURELLES – Travaux à la Chapelle St Catherine - Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Mme DESRAME

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter une subvention de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, au taux de 50% du montant HT des honoraires d'architecte.

La discussion à laquelle prirent part M DERU et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 – AFFAIRES CULTURELLES – Proposition de tarifs

Rapporteur : Mme DESRAME

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de confirmer les tarifs appliqués pour le spectacle Clémenceau du 18/10/2014, à savoir :

- tarif plein : 10 €
- tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) : 7 €

La discussion à laquelle prirent part Mme MEUNIER, M GAUBERT et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 – AFFAIRES CULTURELLES – Bibliothèque municipale – Cession de documents

Rapporteur : Mme DESRAME

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser la bibliothèque municipale à céder des documents n'étant plus d'actualité, à l'occasion de « Livres en fête » aux tarifs suivants :

- livres : 1€
- livres de poche & périodiques: 0,50 €

- CD-audio : 1€ le CD simple
2€ le CD double
3€ le coffret

La discussion à laquelle prirent part Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°8 – URBANISME – Etude urbaine sur le secteur de l’Aublette – Adhésion à un groupement de commande

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) de donner son accord à la participation de la ville de Dinan au groupement de commande sur l'étude urbaine du secteur de l'Aublette, sous réserve que le périmètre de l'étude intègre la rue de Brest jusqu'au 1^{er} giratoire du quartier de l'Europe en venant de St Brieuc
- 2) de décider de la création d'un groupement de commande constitué des personnes publiques suivantes :
 - Dinan Communauté
 - Commune de Léhon
 - Commune de Quévert
 - Commune de Trélivan
 - Commune de Dinan
- 3) d'adopter la convention constitutive de ce groupement annexée au rapport, confiant la mission de coordonnateur et de mandataire à Dinan Communauté ;
- 4) de valider la répartition du financement de l'étude comme indiqué dans le tableau ci-dessous, l'étude étant estimé à 30 000 € HT maximum :

Dinan Communauté	50%
Commune de Dinan	12,5 %
Commune de Léhon	12,5 %
Commune de Quévert	12,5 %
Commune de Trélivan	12,5 %

- 5) d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce groupement de commande.

La discussion à laquelle prirent part M DERU, M GAUBERT et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 – AGENDA 21 et développement durable – Poste de chargé de projet

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de reconduire le poste de chargé de projet de l'*Agenda 21* pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Affaire n°10 – MUTUELLES - Protection sociale complémentaire des agents communaux

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la procédure nécessaire à la conclusion de conventions de participation, pour couvrir les risques *Prévoyance* et *Santé* des agents communaux.

Affaire n°11 – ECHANGEUR de la BEZARDAIS – LES PERIAUX

Rapporteur : Mr DERU

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter la motion présentée, de s'associer à cette démarche et de demander au Préfet de Région, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux et aux Conseillers Généraux un engagement de financement pour la construction de l'échangeur de la Bézardais/les Périaux, qui est inscrite au contrat Plan Etat/Région 2014-2020.

La discussion à laquelle prirent part M DERU, M GAUBERT, M FORGET et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Mr le Maire lève la séance à 22h20.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 7 OCTOBRE 2014

Monsieur le Maire

Est-ce que le relevé de décisions de notre séance du 22 juillet appelle des observations de votre part ? Vous avez sur votre table et vous avez reçu par mail, une version corrigée puisqu'il y avait eu des erreurs de frappe dans la première partie consacrée aux questions d'actualité. Est-ce qu'il y a des observations, des demandes de modification ? Non, donc je considère qu'il est adopté.

Avant de passer à quelques informations, je vais vous suggérer une modification dans l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vous propose que nous commençons par le règlement intérieur avant de passer à l'étude de notre ordre du jour. Je suppose que ça n'appelle pas d'observation, ni d'opposition de votre part ? Non, donc je considère qu'il en sera ainsi.

Quelques questions d'actualités, il ne vous a pas échappé qu'au cours de l'été et même récemment au mois de septembre, que j'ai été amené à prendre deux arrêtés interdisant la baignade et le nautisme sur la Rance, en raison de l'état sanitaire de celle-ci. La situation s'est améliorée, mais elle n'est pas complètement satisfaisante. Par un courrier reçu de l'ARS en date du 7 octobre 2014, il nous est précisé que les derniers résultats mettent en évidence une diminution du nombre de cyanobactéries, mais que ces valeurs restent supérieures au seuil de niveau 1. Par conséquent, il nous faut encore faire preuve en la matière de beaucoup de vigilance. Je vais demander à Nicolas Le Borgne, de prendre la parole et de nous dire quelques mots de la réunion qui a eu lieu ce matin à Lanvallay, consacrée à ce sujet.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Comme vous le savez, il y a des mesures de qualité de l'eau qui sont prises une fois par semaine par l'ARS dans le port de Dinan. Effectivement, on a atteint un pic cet été, qui s'explique par un bel ensoleillement pendant la saison, puis beaucoup d'eau douce dans la Rance qui a fait varier le PH, et ensuite de nouveau un bel ensoleillement, qui a fait proliférer la cyanobactérie. Au niveau de la santé, il y a une réserve qui a été émise, nous avons passé un arrêté municipal afin d'éviter que les gens aient des contacts avec l'eau. Il s'agit essentiellement des kayaks, et non pas de la navigation fluviale standard. Aujourd'hui, nous avons eu une réunion avec toutes les parties qui s'occupent de cette affaire, on nous a dit que ce n'était pas quelque chose d'exceptionnel, ce qu'il en suit, c'est que nous allons mettre en place une veille, entre les communes d'Evran, Dinan, Lanvallay, etc, qui mêlera aussi

bien les pêcheurs que les promeneurs, que les gens qui font de la navigation régulière, les sportifs, afin de les prévenir en cas de nouvelle surpopulation de cyanobactéries.

Monsieur le Maire

Très bien, donc affaire à suivre. Ça n'impacte pas la baignade, car je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de gens à se baigner dans la Rance à ce niveau là.

Deuxième information sur la fréquentation de nos Monuments Historiques qui a été en hausse cet été puisqu'au 30 septembre 2014, nous avons accueilli 42 325 visiteurs, ce qui représente une augmentation de 26,7% par rapport à l'année dernière, ça fait en volume, 7 751 visiteurs de plus qu'à la même époque en 2013. Cela a surtout concerné le Château-Musée et la Tour de l'Horloge, puisque nous avons accueilli 3 771 visiteurs supplémentaires au Château-Musée et 4 301 visiteurs supplémentaires à la Tour de l'Horloge, c'est un petit peu moins vrai pour la Grande Vigne qui reste stable par rapport à l'année dernière. Les recettes au 30 septembre 2014 s'élèvent à 123 403€ soit 25 000€ de plus qu'en 2013, ce qui représente une augmentation de 25,2% de nos recettes dans les Monuments Historiques. Il y a plusieurs explications à cela, bien entendu, vous les connaissez, c'est vrai pour l'ensemble du territoire national, puisque les Français cette année, sont d'avantage restés sur le territoire national, donc ont visité les monuments historiques sur le territoire français. C'est la première raison. La deuxième raison, c'est que nous avons fait cette année, un effort de communication et je crois aussi que nous récoltons les fruits de ce que nous avons mis en place dans la Tour de l'Horloge, puisque je constate comme vous que la fréquentation de la Tour de l'Horloge a particulièrement augmentée, de 31% par rapport à l'année dernière. La troisième raison, je pense que le temps nous a s'en doute aussi un petit peu aidé.

Deux autres informations, il ne vous aura pas échappé que la ville est désormais classée en zone B2, par arrêté en date du 1^{er} août 2014, puisque l'arrêté ministériel a classé les communes de Dinan, Léhon et Taden en zone B2, et que les autres communes du territoire intercommunal restent eux en zone C. Ca veut dire quoi être classé en zone B2 ? Quel est l'impact de cette classification ? Cela permet notamment un meilleur financement du prêt à taux 0, notamment dans la perspective de l'accession à la propriété dans le neuf. Dans l'ancien, cela ouvre aussi quelques avantages, notamment pour l'achat d'un logement ancien avec des travaux importants, l'assimilant fiscalement à un logement neuf. Voilà les avantages d'un classement en zone B2. Dinan Communauté avait demandé l'année dernière, que Dinan soit classé en zone B1, que les communes de l'agglomération soient classées en zone B2, nous n'avons pas obtenu satisfaction, le Président de Dinan Communauté a donc envoyé un courrier au Préfet de région, demandant à revenir sur ce classement. C'est-à-dire que Dinan accède en zone B1, ce qui permettrait de bénéficier des dispositifs notamment des dispositifs d'investissements locatifs intermédiaires Duflot et que les autres communes passent de zone C en zone B2. C'est d'autant plus important que les communes voisines, je pense à Dinard, Saint-Malo, et je pense aussi à Cancale ou à Pleurtuit, sont elles aussi classées en zone B1, ce qui fait que pour les investisseurs, il est plus intéressant de construire sur ces communes que sur l'agglomération Dinannaise, d'où l'intérêt d'obtenir le changement de classement tel qu'il a été arrêté par l'arrêté ministériel.

Autre information, la signature du contrat de ville est reporté au 30 juin 2015, elle devait avoir lieu en début 2015, nous avons été informés que cette signature n'interviendra que le 30 juin 2015.

Enfin, concernant le logement vacant, l'opérateur a été choisi, puisqu'il s'agit de Citémétrie, c'est lui aussi qui sera l'opérateur pour le POPAC, donc on entre désormais en phase opérationnelle, l'objectif sera de sensibiliser les propriétaires des logements vacants. La ville prendra toute sa part dans cette campagne aux côtés de Dinan Communauté, puisque je vous rappelle que la reconquête du logement

vacant est une de nos priorités. Nous aurons à faire avec les difficultés financières de l'ANAH (agence nationale de l'amélioration de l'habitat) à laquelle, il manque 80 000 000 d'euros pour finir l'année.

Il y a deux autres communications. Je vais laisser la parole à Yannick Hellio, pour nous parler des sentiers piétons et ensuite à Maxime Sachet pour faire un point sur les assises de la jeunesse.

Monsieur Yannick Hellio

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Conformément à l'annonce qui a été faite en commission des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts, le 8 juillet 2014, un saisonnier a été embauché en août pour réaliser un recensement de tous les chemins de la ville. L'objectif était de recenser les chemins ouverts, les chemins existants mais fermés pour différentes raisons, faire des propositions de création de nouveaux chemins et réaliser un plan. Pour indication, la ville possède 13 kms de chemin avec une forte concentration sur les versants côté Rance, c'est notre patrimoine, nous devons l'entretenir et le faire connaître. C'était donc cet objectif, qu'a eu le jeune qui a travaillé aux services techniques cet été. Les fortes tempêtes de l'hiver dernier ont été très destructrices, ce qui explique que de nombreux chemins ont été fermés sur les versants de la Rance et sur les chemins qui descendent rue des quatre moulins. Les services des espaces verts, après réouverture du passage de la Duchesse Anne et du chemin des pommiers ont réalisé un travail important pour que le plus grand nombre de chemins soient rendus aux dinannais, mais aussi aux touristes et mettent tout en œuvre pour que ces chemins soient rouverts cet automne. D'autres chemins sont actuellement fermés comme la rue Beaumanoir, mais nous sommes là confrontés à des problèmes d'entretien des murs mitoyens appartenant à des riverains. Pour information, ces riverains sont mis en demeure de réaliser les travaux nécessaires, ou encore du chemin qui descend des Combournaises, là ce sont des problèmes de canalisation d'eaux usées qui, en mauvais état avec le temps ont déstabilisé une partie de la maçonnerie et ont rendu ce passage dangereux pour les marcheurs. En ce qui concerne le chemin qui rejoint la rue Michel et le port, il sera rouvert après travaux de consolidation du parapet du Viaduc pour un coût de 24 000€ HT. Quant à la création de nouveaux chemins, elle pourra se faire dans un second temps et après avoir consulté les propriétaires. Il est bien évident que l'on ne va pas passer dans des propriétés privées, sans préalable avoir fait les demandes nécessaires. Mais des aménagements comme la sortie de l'emblématique promenade de la Duchesse Anne pour aller vers la Tour du Sillon et la Tour Penthièvre, qui sont deux lieux magnifiques et pas connus, pour l'instant, il n'y a aucune signalétique qui dirige les touristes vers ce lieu, ils pourront être réalisés rapidement. Je l'ai vécu, puisque je suis allé plusieurs fois cet été sur ces sites, on sent les visiteurs de notre ville perdus à la sortie de la promenade de la Duchesse Anne, les amener vers de nouveaux sites mal entretenus, j'ose le terme, parce que ce n'est pas le centre historique de la ville, mais il faudra aussi penser à ces lieux pour mieux faire connaître notre ville. Vous avez un plan qui vous a été remis, c'est un projet, ça doit rester entre nous, avec Mr Guinebaud, la commission patrimoine et culture, avec la commission des sports, avec Mr Marois dans le cadre de l'Agenda 21, il doit être travaillé, afin de pouvoir proposer aux dinannais, aux sportifs et à tous les visiteurs qui s'arrêtent dans notre ville, un plan détaillé et valable de nos chemins, où chacun y trouvera ce qu'il cherche : des parcours sportifs, des balades champêtres, et aussi du culturel. La mise en place, comme je le disais tout à l'heure, d'une signalétique spécifique sera aussi à penser, je souhaite vraiment que ce plan soit en place à l'Office du tourisme pour le prochain printemps. Merci Messieurs, Mesdames.

Monsieur le Maire

Merci à Yannick Hellio. C'est un recensement relativement exhaustif des chemins qui existent sur Dinan, ceux qui sont aujourd'hui fréquentables, ceux qui ont été rouverts et ceux qui restent à rouvrir. Bien évidemment, tout cela doit être mis en perspective avec deux autres préoccupations, c'est-à-dire,

à la fois les cheminements touristiques, mais aussi les déplacements doux. Nous travaillons actuellement sur un plan de déplacements à l'échelle de la ville, nous serons amenés à en reparler. Bien évidemment ces chemins doivent être connectés avec le reste de la ville, ils sont là pour faciliter les déplacements de piétons à travers la ville. Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements que nous serons amenés aussi à vous présenter, chaque année, nous provisionnerons une somme de façon à poursuivre cet effort de réhabilitation des chemins piétonniers de la ville. Ce document a le mérite d'exister, ensuite il reste à mettre en perspective, comme je le disais, avec les autres documents existants sur la ville de façon à faciliter le cheminement des visiteurs et des dinannais. Il y a des questions sur ces promenades ? Non. Très bien, petite information maintenant sur les assises de la jeunesse, Maxime, tu as la parole.

Monsieur Maxime Sachet

Comme je vous avais informé lors du précédent conseil municipal, je tiens le conseil informé de l'avancement des assises de la jeunesse. Le premier point concerne le service civique, le dossier avait été certifié conforme aux critères de la DCS courant juin, on a reçu l'agrément mi-septembre, c'est un agrément que nous avons pour deux ans, donc pendant deux ans, nous pouvons accueillir des jeunes en service civique. Suite à la validation de cet agrément, nous avons passé une annonce et reçu deux candidatures, la décision a été prise aujourd'hui pour le choix de la personne qui effectuera le service civique. Elle commencera à travailler sur les assises dès la semaine prochaine, sous le tutorat de Marie-Agnès Richard qui est directrice adjointe du service jeunesse et affaires scolaires. Ensuite, un point sur les premières actions qui ont été menées dans le cadre des assises, nous sommes intervenus avec les partenaires au forum des associations, sur les événements « Faut que ça bouge », par exemple, l'évènement de « Café Clap », au CFA, samedi dernier ici même avec la mission locale. Ces consultations sont des consultations générales, le but est de tirer auprès des jeunes les thèmes principaux de ces assises sur lesquels on a besoin de définir une ligne politique. Les retours auprès des jeunes ont été positifs, ils sont prêts à dialoguer, à nous répondre, sur la base d'un questionnaire, avec des questions ouvertes dans le but de faire s'exprimer les jeunes. On a eu pour l'instant un peu plus de 50 retours, ce sera la première mission du service civique, d'élaborer une grille de synthèse et commencer à en tirer les thèmes principaux. La suite en novembre, on s'était pour l'instant greffé sur les actions de nos partenaires organisés par la ville, des cafés jeunes sur le mois de novembre, rencontre avec les jeunes dans le café dans le but d'échanger sur la même base de questionnaires, et des rencontres dans les écoles sur les temps de pause dans les Lycées, les pôles BTS de Dinan. Pour ensuite, en décembre et début janvier, déboucher sur les actions ciblées par thème dans le but d'approfondir les sujets qui seront dégagés de toutes ces consultations. Merci

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Je terminerai en vous faisant part des remerciements d'un certain nombre d'associations pour les subventions que nous leur avons versées, ils me demandent de remercier l'ensemble du conseil municipal, je pense, au Club de l'Amitié, Horizon Emploi, le Secours Catholique, le Conférence Saint-Vincent de Paul, Rance Mékong, Un pas en avant, l'Aéroclub, les Kiwanis, l'ADAPEI, Anim'âges, la Croix Rouge, la troupe de théâtre du 5^{ème} Eléphant, le Salon du mariage et la Ligue contre le Cancer. Nous avons également reçu les remerciements des jardiniers de la ville de Lorient qui ont été accueillis par nos services le 4 juin dernier. Voilà pour ces quelques informations, ces quelques points d'actualité comme il est désormais de tradition dans notre conseil municipal.

Affaire n°1

CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur

Rapporteur : M Le Maire

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il vous est ainsi proposé d'adopter le règlement tel qu'il figure en annexe du présent rapport.

*
* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter cette proposition.

Monsieur le Maire

Comme je vous l'ai précisé tout à l'heure, je vous propose d'échanger l'affaire n°2 et l'affaire n°3, de commencer notre conseil par l'étude de l'affaire n°3 consacrée au règlement intérieur. Nous nous sommes rencontrés avec Camille Meunier et Michel Forget et nous avons abouti à un accord sur le règlement intérieur. Il y a deux façons de procéder, ou je le lis intégralement, mais ça va nous prendre un peu de temps, ou je considère que tout le monde l'a lu, étudié, et qu'il est validé. Je vais faire un survole rapide pour évoquer les quelques changements qui sont intervenus par rapport au règlement intérieur existant. L'article 1^{er} dit que le conseil municipal se réunit de préférence le mardi à 20h, puisque vous savez que le lundi désormais est consacré aux réunions de Dinan Communauté. Dans l'article 4, il vous est précisé que les convocations et les rapports de conseil sont envoyés aux conseillers municipaux par courrier électronique, qu'ils sont mis à la disposition des conseillers municipaux en version papier à l'Hôtel de ville, donc on vous invitera à venir chercher les versions papiers des délibérations dans vos casiers à l'Hôtel de ville et que bien évidemment une présentation par vidéo-projecteur des pièces jointes sera systématiquement faite en séance, on rappelle que l'objectif à terme est de tendre vers l'édition minimale de documents papiers. Vous pouvez bien évidemment arriver en séance du conseil municipal avec des ordinateurs, je crois que Michel Forget le fait de temps en temps, je sais que les tables ne s'y prêtent guère, elles ne sont pas larges, j'en conviens parfaitement, néanmoins c'est une possibilité qui vous est offerte.

Monsieur Michel Forget

Non seulement les espaces de travail ne sont pas larges, mais il n'y a pas de prises. J'ai un mac, l'autonomie est assez importante, ceci dit il faudrait dérouler les rallonges et ça ne serait pas commode.

Monsieur le Maire

Il ne vous aura pas échappé que la salle d'honneur de l'Hôtel de ville de Dinan a été construite en 1835. Heureusement on a l'électricité.

Une information régulière sera faite concernant les dossiers stratégiques de l'intercommunalité, avec mes collègues Vice-Présidents, nous nous engagerons à informer systématiquement le conseil

municipal des dossiers qui sont en cours. Sur le droit des élus à l'information à l'article 7, tout membre du conseil municipal a le droit, bien entendu, d'être informé des affaires de la commune, il est précisé que cette demande d'information de consultation sera formulée exclusivement au maire et par écrit, au moins trois jours avant la séance. L'article 8, il n'y a pas de changement, l'article 9, il y a un changement qui a été apporté, c'est-à-dire que le maire peut désormais consentir l'expression d'une personne ou d'un groupe de personnes, ce temps d'expression sera formalisé en début de séance, le maire ou l'adjoint délégué compétent, répond aux questions posées oralement, il peut les rapporter le cas échéant à l'ordre du jour de la prochaine séance. Nous avons ajouté cette disposition, j'ai la possibilité d'entendre une personne ou un groupe de personnes, on a précisé qu'un emplacement spécial était réservé au représentant de la presse, vous l'avez déjà, c'est aussi trop étroit ? On peut essayer de vous changer d'endroit. On avait pensé à vous installer, vous nous direz si ça vous convient, devant le public. Vous êtes trop loin. D'accord.

Les articles suivants, il n'y a pas de changement, on arrive à l'article 18, où on demande que chaque rapport soit présenté de manière synthétique par l'élu qui est chargé de rapporter l'affaire. Il est rappelé qu'aucun membre du conseil municipal ne peut prendre ou reprendre la parole avant d'y avoir été autorisé par le maire. Je me permettrai de rappeler cette disposition. L'article 20, rappelle que les orateurs ne s'adressent qu'au maire, à l'élu en charge du dossier ou à l'assemblée, que les interpellations entre les conseillers et toutes manifestations de nature à troubler l'ordre de la séance sont interdites, il est également interdit d'interrompre l'orateur et le Maire peut intervenir pour inviter celui-ci à ne pas s'écarter du sujet de discussion. Les articles 21 et 22, il n'y a pas de modifications particulières, les articles 23, 24, 25, et 26 non plus. L'article 27, il y a eu des changements, il est précisé que des questions orales peuvent être posées par les conseillers municipaux après chaque séance du conseil municipal, après l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour, que les questions orales portent bien évidemment sur des sujets d'intérêt local, qu'elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents et que le conseiller municipal qui a l'intention de poser une question orale doit en déposer le texte au Maire, avant le début de la séance du conseil au cours de laquelle la question sera posée, le conseiller municipal lit le texte de cette question en fin de séance après l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Maire lui répond, mais il peut aussi décider de reporter cette réponse à la séance suivante du conseil municipal, s'il n'est pas en mesure de répondre maintenant, ce qui peut arriver. Les questions écrites, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui existait précédemment. Pour les questions diverses, non plus, bien évidemment, nous avons maintenu les dispositions permettant la saisie du conseil municipal par les habitants, je vous rappelle que cette demande doit être posée par 50 pétitionnaires. Je n'insiste pas sur ce qui concerne les procès-verbaux, ni les comptes-rendus, ni sur les commissions ou les comités consultatifs, on reprend cela aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Enfin, sur les constitutions des droits des groupes, il vous est rappelé que pour constituer un groupe, il faut un nombre minimal de cinq conseillers, l'article 38 rappelle les droits des groupes (une ligne téléphonique, une connexion internet, un ordinateur), qu'un bureau est mis à disposition de ce groupe à l'hôtel de ville pour y tenir des permanences, ce groupe a accès aux outils de communication locale, notamment une page dans le bulletin municipal, des adresses de courriers électroniques, des cartes de correspondance, ce qui est déjà votre cas. Un rétro-planning de parution du bulletin municipal sera fixé et communiqué aux groupes, ce qui permettra de mieux préparer les articles des uns et des autres.

Voilà les principales modifications qui ont été apportées, est-ce qu'il y a des demandes d'explications complémentaires ?

Madame Séverine Rio

Alors j'ai trois remarques pour ce règlement intérieur, à la rédaction duquel je n'ai pas participé, notamment à l'article 7, « tout membre du conseil municipal a le droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération », pour Dinan, il est

proposé : « la demande d'information est formulée au Maire au moins trois jours avant la séance et le Maire doit y répondre au moins un jour avant la séance ». Il me semble que si la réponse à la demande d'information ne se fait qu'un jour avant la séance, il reste très peu de temps au conseiller demandeur d'étudier les informations qui lui sont communiquées, encore là, faut il être disponible le jour en question. Ce délai d'un jour peut paraître suffisant pour un groupe, mais pas pour un conseiller isolé comme je le suis. Je propose que la réponse à la demande d'information se fasse au moins deux jours avant la séance, ce qui est possible puisque cela relève de la décision du conseil.

Monsieur le Maire

Moi je veux bien, dans ce cas là, il faut aussi changer la première phrase c'est-à-dire : « la demande d'information est formulée au Maire au moins trois jours avant la séance », qui est la disposition existante, dans ce cas là, il faut mettre au moins à cinq jours.

Madame Séverine Rio

Oui cinq jours.

Monsieur le Maire

Le Maire doit répondre au moins deux jours avant la séance ?

Madame Séverine Rio

Oui deux jours.

Monsieur le Maire

S'il n'y a pas d'opposition ? Très bien.

Madame Séverine Rio

L'article 27, « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et l'examen de ces questions ». Pour Dinan, il est proposé : « que le conseiller municipal qui a l'intention de poser une question orale doit déposer le texte au Maire en début de séance du conseil », à mon avis, dans ce cas la question orale devient écrite, je ne vois pas la spontanéité du débat.

Monsieur le Maire

Non, ça c'est une question de police de l'assemblée, la question écrite est une demande qui a été déposée cinq jours avant au Maire ou bien à un Adjoint, demandant des informations ou des explications. La question orale : vous faites part de votre intention de poser une question orale à la fin de la séance et vous en précisez la teneur, mais ça reste une question orale. Néanmoins le Maire peut la diffuser à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

Madame Séverine Rio

L'article 38, un bureau est mis à disposition de chaque groupe à l'Hôtel de ville pour y tenir des permanences, il n'a échappé à personnes que je ne fais partie d'aucun groupe, puisqu'il faut être cinq

conseillers minimum pour en constituer un. Il y a des villes très démocratiques de la taille de Dinan, qui permettent à un conseiller ayant conduit une liste, et ayant rassemblé plus de 10% des votants de constituer un groupe à lui tout seul, comme le disait le chanteur Renaud : « je suis une bande de jeunes à moi toute seule ». Néanmoins, serai-il possible que je puisse tenir une permanence toute seule à la mairie, afin que je puisse rencontrer les dinannais et ceci à une fréquence déterminée ensemble ?

Monsieur le Maire

Moi ça ne me gêne pas, puisque je vous ai même laissé la possibilité d'écrire dans le bulletin municipal, alors que le bulletin municipal n'est ouvert qu'aux groupes dument constitués.

Madame Séverine Rio

Je ne fais que reprendre le règlement intérieur.

Monsieur le Maire

Je vous explique Mme Rio, si vous me le permettez, merci. Je disais que ça ne me gêne pas, c'est vrai que pour constituer un groupe il faut au moins être cinq, sinon il est difficile d'être un groupe. Maintenant si vous souhaitez recevoir des gens en mairie, bien évidemment, ce droit est ouvert à tous les conseillers municipaux, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, de la majorité, de l'opposition, comme vous-même. Tout conseiller municipal a le droit de disposer en mairie un bureau, pour recevoir les dinannais qui demandent à le rencontrer, bien évidemment.

Madame Séverine Rio

Merci.

Madame Camille Meunier

Lors de l'échange qu'on a eu, c'est vrai que cette question de la mise à disposition d'une permanence équipée a été évoquée. Sachant qu'on est tous au courant de quelque chose d'exigüe, des locaux de la mairie de Dinan et du fait que l'on soit élu de la majorité ou de la minorité, on avait pas d'espace de travail en mairie concrètement, à part Mr le Maire. C'est vrai que l'on avait émis le souhait de pouvoir bénéficier d'un espace avec de la documentation sur lequel on pourrait venir travailler sur des dossiers, que l'on soit élu de la majorité ou de la minorité pour pouvoir travailler. Il y a juste une petite chose, par rapport à la tenue des permanences, il y a des difficultés pour avoir une connexion internet dans les bureaux de permanence, si ça pouvait être résolu ça serait bien, une connexion wifi notamment.

Monsieur le Maire

C'est noté, je confirme ce que vient de dire Camille Meunier, nous réfléchissons à avoir un lieu où les conseillers municipaux pourront passer pour consulter de la documentation, leurs courriers, pour éventuellement se rencontrer et échanger. La difficulté, dans cet Hôtel de Ville, c'est de trouver des locaux disponibles et appropriés, accessibles notamment. Cette partie de l'Hôtel de Ville est accessible, il y a un ascenseur, l'autre partie ne l'est pas. Il ne vous aura pas échappé que cette partie est forte occupée par les services administratifs. Néanmoins, nous travaillerons ensemble sur une solution qui peut satisfaire tout le monde.

Voilà, s'il n'y a pas d'autres prises de parole ou d'autres observations, je vous propose de passer au vote. Y-a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? Je considère que ce règlement intérieur est adopté. Je vous remercie.

Affaire n°2

FINANCES – Budget Général – Décision modificative N°1

Rapporteur : M Le Maire

Lors du budget primitif examiné par le Conseil Municipal le 30 avril dernier, et dans l'attente d'une réflexion prospective sur nos possibilités financières et l'établissement de programmes pluriannuels d'investissements, nous nous étions limités pour les investissements au strict nécessaire à l'équipement des services et aux programmes qui étaient déjà engagés, une décision modificative devant permettre d'assurer le financement des autres programmes à réaliser avant la fin de l'année 2014.

C'est l'objet du présent rapport qui détaille le contenu de cette décision modificative.

Celle-ci a été exposée à la commission des finances dans sa réunion du 29 septembre dernier, après qu'une prospective financière et un programme pluriannuels d'investissement, couvrant les années 2015 à 2020, aient été détaillés.

Cette prospective et ce programme seront à nouveau travaillés par la commission des finances avant d'être présentés au Conseil Municipal lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015.

La présente décision modificative procède à des ajustements sur les crédits ouverts au budget primitif 2014. Les dépenses nouvelles qui y figurent correspondent aux dépenses qui seront engagées ou mandatées avant le 15 Décembre 2014, ceci afin d'éviter des reports de crédits trop importants. Ces dépenses s'inscrivent bien entendu dans le programme pluriannuel que nous engageons dès à présent.

Cette décision modificative atteint le montant total de 326 000 €. Elle s'équilibre à :

- 10 000 € en section de fonctionnement ; tous les mouvements de crédits sont financés par les crédits votés au budget primitif 2014 ;
- 316 000 € en section d'investissement. Ces crédits s'additionnent aux 670 000 € votés au budget primitif 2014, auxquels s'ajoutent 1 599 401,04 € de crédits reportés de l'exercice 2013. Le total des dépenses d'investissement à réaliser sur l'année 2014 atteint ainsi la somme de 2 586 001,04 €.

I- La section de fonctionnement

Globalement, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 000 €. Cette somme correspond à une recette nouvelle de la DRAC (article 74718) perçue le 10 Septembre dernier pour l'inventaire et le récolement des collections du musée.

Ceci signifie que toutes les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement se financent en intégralité par l'utilisation des crédits votés lors du budget primitif. Il s'agit là de mouvements internes correspondant à des réaffectations de crédits.

Les mouvements principaux sont les suivants :

Chapitre 011 : les charges à caractère général : + 15 300 €

comprenant notamment :

- + 4 350 € en fournitures de voirie pour les travaux d'entretien de voirie.
- + 1 970 € en vêtements de travail pour la police municipale, suite notamment au recrutement d'un agent supplémentaire qui a eu lieu cet été.
- + 10 000 € en fournitures scolaires, les crédits au BP étant insuffisants (Achat de matériels et de jeux pédagogique).
- + 7 330 € en contrat de maintenance des ascenseurs et alarmes du Théâtre.
- + 16 160 € en rémunérations d'intermédiaires (intermittents du spectacle notamment pour la comédie *Clemenceau*, et la compagnie facétieuse, ...).
- + 3 350 € en fêtes et cérémonies pour l'animation du 13 juillet dernier au port.
- + 1 650 € en frais de réceptions (Spectacle pour les seniors en fin d'année).

Afin de financer ces dépenses nouvelles, les taux de réalisations actuelles et les projections jusqu'en fin d'année, nous permettent d'utiliser les crédits votés suivants :

- 14 370 € en entretien de voies et réseaux
- 8 850 € en entretien de biens mobiliers (fournitures pour éclairage public)
- 6 930 € en catalogues et imprimés
- 1 210 € en remboursements de frais à d'autres organismes

Chapitre 012 : Frais de personnel : + 45 630 €

comprenant notamment :

- + 38 520 € pour le remplacement de personnel en arrêt maladie, accident du travail,...
- + 4 180 € en rémunération du personnel non titulaire (notamment pour les Temps d'Animation Périscolaires).
- + 1 400 € en cotisation URSSAF
- + 6 000 € en cotisation chômage

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : + 4 710 €

comprenant notamment :

- + 5 790 € pour le financement des écoles privées (actualisation des effectifs donnés par l'OGEC)
- subventions de fonctionnement complémentaires aux associations suivantes (article 65748) :
 - Théâtre en Rance : + 2 000 €
 - ADALEC (fête buissonnière) : +400 €
 - Sol et d'air : + 1 200 €

Ces subventions complémentaires peuvent être financées sur les crédits votés au budget primitif.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : -55 870 €

comprenant notamment :

- -55 870 € en annulation de titres. Ce sont des crédits ouverts au BP à titre de provisions sur la base du réalisé 2013 et qui sont disponibles.

II- La section d'investissement

1) Des changements comptables

Il conviendrait d'opérer des changements comptables, qui n'ont aucune incidence sur l'équilibre total du budget.

- A la demande de la perception, tous les travaux de voirie qui jusqu'alors étaient comptabilisés à l'article 2318 « Autres immobilisations corporelles », figurent désormais à l'article 2315 « Installations, matériel et outillages techniques ».
- Il conviendrait aussi d'éclater la fonction 3241 « Patrimoine et secteur sauvegardé » en plusieurs sous-rubriques, ce qui permettra une meilleure lisibilité comptable :

32411 : Basilique Saint-Sauveur
32412 : Eglise Saint-Malo
32413 : Chapelle Sainte-Catherine
32414 : Restauration des remparts
32415 : Divers

2) Les nouvelles dépenses d'investissement

Elles sont financées pour partie sur les crédits ouverts au budget (il s'agit là de la réutilisation de crédits disponibles) et pour partie sur emprunt.

Fonction 0 : Services généraux

- 020 : Hôtel de Ville :
 - + 760 € en achat complémentaires de pavillons (remplacement).
 - + 5 000 € pour réaliser une signalétique complète des bureaux et salles de la mairie
- 0201 : Informatique
 - +40 000 € pour le changement des serveurs de la ville
- 0202 : Développement durable

- + 1 000 € en matériel divers pour l'*Agenda 21*
- + 5 040.06 € pour terminer l'aménagement du port.
- 020 : Service techniques
 - + 3 000 € en extincteurs et matériels incendie
 - + 17 100 € en équipements divers pour les services
 - + 22 000 € pour l'achat d'un véhicule au service menuiserie
- 026 : Cimetière
 - + 5 000 € pour l'acquisition de bacs à déchets verts

Fonction 2 : Enseignement

- 211 : Ecoles élémentaires
 - + 25 000 € pour la réfection des réseaux d'eaux pluviales de l'école des Fontaines.
- 251 : Restauration scolaire
 - + 45 000 € pour l'achat d'un véhicule réfrigéré
 - + 2 950 € pour l'achat de tablettes pour les écoles suite à un vol avec effraction

Fonction 3 : culture :

- 321 : bibliothèque
 - +5 230 € de crédits d'acquisition pour le fonds ancien de la bibliothèque. Nous avons obtenus l'équivalent en subvention versée par la fondation de France (inscrit au BP 2014).
- 3221 : Musées
 - + 11 947.20 € pour la restauration de tableaux
 - + 60 700 € pour le financement de la courtine du château.
 - + 73 032 € pour engager les travaux d'étanchéité de la Tour de Coëtquen.
 - + 3 100 € pour la restauration de tableaux financés par des dons de *Dinan Patrimoine*
- 3223 : La grande Vigne
 - + 5 600 € pour la réfection du mur de la cour de *la Vignette*.

- 32411 : Basilique St-Sauveur
 - + 5 020 € pour la restauration d'une statue.
 - + 34 988,62 € pour les travaux de réfection de la toiture du chœur.

- 32412 : Eglise St-Malo
 - + 14 520 € pour l'étude de restauration et de mise en sécurité des vitraux (subvention notifiée de 6 500 € de la DRAC)
 - + 18 000 € pour la toiture de l'église (subvention notifiée de 7 500 € de la DRAC)

- 32413 : Chapelle Ste Catherine
 - + 12 105,55 € pour l'éclairage et le chauffage
 - + 18 000 € pour un diagnostic des façades (problème d'humidité et de solidité).

- 32414 : Restauration des remparts
 - + 40 546,30 € pour l'étude préalable de restauration - par un Architecte en Chef des Monuments Historiques - du rempart Rue du Général de Gaulle.

- 32415 : Divers
 - + 6 284 € en versements de subventions aux particuliers pour les aides à la réhabilitation de propriétés privées dans le secteur sauvegardé.
 - + 46 000 € pour lancer la signalétique et le jalonnement des monuments historiques.

Fonction 4 : Sports et jeunesse

- 412 : Stades et aires de jeux
 - + 29 234,82 € à verser à la commune de Léhon. Dans le cadre d'une convention de partenariat avec Léhon, la ville prend en charge 50 % des dépenses d'aménagement du stade du Clos Gastel (éclairage du terrain d'honneur, éclairage des tribunes)

- 4221 : Education, Enfance, jeunesse
 - + 3 000 € pour remplacer les vélux suite à une effraction et vols de tablettes sur le site du manoir des Réhories.

Fonction 8 : Aménagement et services urbains

- 814 : Eclairage public

+ 12 000 € pour terminer le programme pluriannuel des illuminations de fin d'année.
+ 44 000 € pour l'éclairage de la Rue Déroyer (financés par la SEM Dinan Expansion pour le même montant)

- 8221 : Voirie communale

+ 4 700 € pour les kiosques de la rue du quai au port
+ 3 700 € en matériel divers pour les espaces verts.
+ 4 800 € de participation versée au groupement de commandes pour la réflexion engagée sur l'Aublette entre Dinan, Léhon, Quévert, Trélivan et Dinan Communauté. La participation de la Ville sera de 12.5 % comme chaque commune. Celle de Dinan communauté atteindra 50 %.
+ 6 000 € en mobilier urbain
+ 15 000 € pour l'aménagement et la mise en sécurité de la Rue du Bas-Bourgneuf.
+ 15 000 € pour un revêtement bi-couche de la Rue Beaumanoir
+ 23 900 € pour la mise en sécurité d'un mur rue du Petit Fort et 20 000 € pour la réalisation de regards sur le réseau d'eau pluviale, suite à un sinistre. Pour cette affaire, nous attendons un remboursement de l'assureur de Dinan Communauté, l'effondrement étant dû à des écoulements provenant du réseau d'eaux usées.
+ 14 500 € pour la réfection d'un mur de soutènement dans la Rue Michel.

- 8231 : Service espaces verts

+ 10 700 € en matériel divers

- 8232 : Jardin du Val Cocherel

+ 3 320 € en panneaux iconographiques et en mobilier
+ 3 000 € en réfection des préaux

Cette décision modificative est financée comme suit :

- 352 000 € de dépenses nouvelles, en utilisant les crédits ouverts et disponibles (mouvements de crédits internes)
- 299 000 € par emprunt

Cet emprunt fera l'objet d'une mobilisation dans le cadre de la renégociation qui est en cours avec des organismes bancaires. Nous aurons l'occasion d'en reparler en commission des finances prochainement.

Enfin, l'emprunt sera mobilisé en fonction du taux de réalisation des dépenses nouvelles de cette décision modificative, qui sera établi le 15 Décembre 2014.

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014,
Il vous est proposé d'adopter la décision modificative ci-annexée.

*
* *

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, MME PARIS (pouvoir Mr le Maire) et **7 abstentions** (M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) d'adopter cette décision.

Monsieur le Maire

Quelques précisions sur cette décision modificative, lors du budget primitif que nous avons donc examiné le 30 avril dernier, et dans l'attente d'une réflexion prospective sur nos possibilités financières et sur l'établissement du programme pluriannuel d'investissement, nous nous étions limités dans nos investissements, notamment limités à l'équipement des services et au programme qui était engagé. Nous nous étions engagés à présenter une décision modificative de façon à compléter ce budget primitif, puisque maintenant, nous avons une connaissance de la prospective financière qui a déjà été présentée en commission des finances mais qui demande à être retravaillée, la commission des finances va s'emparer de ce document et sera amenée à se réunir de façon à en tirer toutes les conclusions et de même, a été présenté à cette commission le programme pluriannuel d'investissement qui lui aussi demande à être examiné. Les deux documents seront présentés au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, débat d'orientation budgétaire qui précèdera le vote du budget primitif 2015. A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, après que la commission de finances eut fait ses recommandations, ses préconisations, je souhaite que nous ayons entre nous un vrai débat sur les enjeux financiers qui sont ceux de la ville de Dinan, des enjeux financiers que nous devinons lourds dans le contexte qui est celui des collectivités territoriales aujourd'hui. Cette décision modificative procède à des ajustements sur des crédits qui ont été ouverts au budget primitif 2014, c'est notamment le cas en fonctionnement, c'est-à-dire, on constate la réalisation des lignes qui ont été ouvertes, et en fonction de ces lignes, nous les maintenons ou nous les modifions, nous les engageons sur d'autres dépenses. Les dépenses nouvelles qui y figurent correspondent aux dépenses qui seront engagées ou mandatées avant le 15 décembre 2014. J'ai demandé aux services désormais de ne plus inscrire en budget ou en décision modificatives, des dépenses dont on sait qu'elles ne seront pas engagées avant le 15 décembre 2014, pourquoi le 15 décembre 2014 ? Parce que c'est la date à laquelle nous arrêtons nos comptes, et c'est la date à laquelle nous élaborons notre compte administratif. On avait évoqué lors du débat budgétaire et vous m'aviez expliqué que notre présentation budgétaire manquait parfois de visibilité en raison des reports de crédits, je souhaite que nous mettions

un terme à cette procédure, dans la mesure du possible et que, nous inscrivons désormais tant au budget primitif qu'en décision modificative, les projets, les investissements, que nous pourrions réaliser. Une décision modificative qui atteint le montant total de 325 000€ et qui s'équilibre à 10 000€ en section de fonctionnement, tous les mouvements de crédits étant financés par les crédits votés au budget primitif 2014, et 316 000€ en section d'investissement, qui s'additionnent au 670 000€ votés au budget primitif 2014, auxquels s'ajoute 1 600 000€ de crédits reportés 2013, ce qui fait que le total des investissements à réaliser sur l'année 2014 atteint la somme de 2 586 000€. Vous avez vu un peu comment s'organise notre consommation financière. A ce jour, nous avons 1 659 205€ de mobilisés, il nous reste donc de disponible jusqu'au 31 décembre 2014 : 926 975€.

Je vais rapidement évoquer la section de fonctionnement avant d'en arriver à la section d'investissement, une section de fonctionnement comme je le disais tout à l'heure qui s'équilibre à 10 000€, cette somme correspond tout simplement à une recette nouvelle de la DRAC qui a été perçue le 10 septembre dernier pour l'inventaire des recollages des collections des Musées. Nous avons procédé à un certain nombre de mouvements, de changements de ligne et d'affectation pour financer de nouvelles dépenses en tenant compte des dépenses qui ne seront pas réalisées. Vous aurez constaté ainsi que nous avons inscrit 15 300€ de plus pour les charges à caractère général, 4 350€ en fourniture de voirie, pour les travaux d'entretien de voirie, 1 970€ en vêtements de travail pour la Police municipale suite notamment au recrutement d'un agent supplémentaire, 10 000€ en fourniture scolaire, 7 330€ en contrat de maintenance des ascenseurs et alarmes du théâtre, 16 160€ en rémunération intermédiaire, il s'agit notamment des intermittents du spectacle qui se sont produits entre autre mais pas seulement pour la comédie Clemenceau, pour la compagnie Facésieuse qui occupait la Maison du Gouverneur. 3 350€ en fêtes et cérémonie pour l'animation du 13 juillet dernier au port et 1 650€ en frais de réception, il s'agit notamment du spectacle des séniors qui a eu lieu dimanche dernier. Afin de financer ces dépenses nouvelles, nous avons comme je le disais ventilé les crédits, notamment ceux qui étaient sur l'entretien des voies et réseaux, l'entretien de biens immobiliers, catalogues et imprimés, remboursement de frais à d'autres organismes. Nous avons sur ces lignes là, des crédits disponibles qui nous permettent donc de financer les surplus de charges à caractère général. Pour les frais de personnel, il nous faut inscrire 45 000€ de plus qui s'explique par une somme de 38 520€ pour le remplacement de personnel en arrêt maladie, accident de travail, tout simplement nous avons des arrêts maternité dans nos services et quelques arrêts maladie. 4 180€ en rémunération du personnel non-titulaire, cela concerne les TAP, 1 400€ de cotisation URSSAF et 6 000€ en cotisation chômage suite au licenciement d'un membre de notre personnel. Pour les autres charges de gestion courante, il nous faut inscrire une somme supplémentaire de 4 710€ notamment 5 790€ pour le financement des écoles privées suite à l'actualisation des effectifs, tels que les chiffres nous ont été fournis par l'OGEC après la rentrée du mois de septembre. 3 subventions supplémentaires à 3 associations : Théâtre en Rance 2 000€, l'ADALEC pour la fête buissonnière qu'elle a organisé sur le quartier de la Fontaine des Eaux : 400€ et l'association Sol et d'Air : 1 200€. Pour théâtre en Rance, je vous rappelle que nous avons baissé la subvention, cette baisse est intervenue au mois de juin, ils ont été informés en milieu d'année de la baisse de leur subvention, ce qui a pu créer quelques émois, dans la mesure notamment ou l'association Théâtre en Rance emploie du personnel, donc on va compléter notre objectif évidemment n'est pas de déstabiliser les associations, il faudra néanmoins, je me tourne vers Matthieu Jouneau et vers les adjoints, être très pédagogue avec les associations pour leur expliquer les réalités financières qui sont les nôtres, je vous propose que nous votions une subvention supplémentaire de 2 000€.

Pour les charges exceptionnelles, nous récupérons 55 870€. Au titre de la section d'investissement, je n'insiste pas sur les changements comptables tels qu'ils nous ont été demandés par les services du Trésor ou par une meilleure répartition entre les monuments historiques, de façon à avoir une plus grande lisibilité comptable, nous avons néanmoins inscrits un certain nombre de nouvelles dépenses d'investissement.

Pour l'Hôtel de ville, nous allons inscrire une somme de 5 000€ pour réaliser la signalétique complète des bureaux et des salles de la mairie, car il ne vous aura pas échappé qu'il n'y a dans cet Hôtel de ville aucune signalétique, j'ai eu l'occasion de le dire en commission des finances, il m'est arrivé plusieurs fois de devoir indiquer à des visiteurs où se trouvait tel ou tel service. Je crois qu'il est indispensable, pour des soucis de transparence tout simplement, de mieux signaler les différents services municipaux, ce que font aujourd'hui toutes les administrations. Nous inscrivons aussi une somme de 40 000€ pour le changement des serveurs de la ville, nous nous sommes interrogés de savoir s'il n'était pas plus intéressant de louer ces serveurs de la ville et le service informatique a étudié de près la question. L'achat va nous revenir à peu près à 32 250€, la location nous reviendrait à 45 057€ soit un différentiel de 12 507€, par conséquent il nous est apparu préférable de procéder à l'achat de nouveaux serveurs qui arrivent en fin de course.

Pour le développement durable, 1 000€ en matériel divers, il s'agit notamment de panneaux pour la fauche tardive ou d'accroches vélos, car vous savez que nous sommes en train d'équiper la ville en accroches vélos. 5 040€ pour terminer l'aménagement du port. Je n'insiste pas sur les sommes qui sont mobilisées au titre des services techniques, vous aurez constaté néanmoins que nous avons inscrit la somme de 22 000€ pour l'achat d'un véhicule de menuiserie, à ce prix là, il ne s'agit évidemment pas d'un véhicule neuf, il s'agit d'un véhicule d'occasion. Je précise d'ailleurs que la ville achète systématiquement des véhicules d'occasion, on dédie les véhicules les plus récents aux services qui utilisent le plus souvent les véhicules, les plus âgés sont utilisés par les services qui en ont un usage moindre.

Au niveau de l'enseignement, là aussi un certain nombre de sommes ont été inscrites, notamment je pense à une somme de 25 000€ pour la réfection des réseaux d'eau pluviale de l'école des Fontaines, une somme de 45 000€ pour l'achat d'un véhicule réfrigéré pour la cuisine centrale, je vous rappelle en effet que nous livrons en liaison chaude les repas dans les écoles primaires de la ville, publiques et privées, ainsi que dans les structures petite enfance de Dinan Communauté et au centre de loisirs. Actuellement notre véhicule n'est plus aux normes, il était indispensable que nous nous dotions d'un véhicule réfrigéré.

Pour la culture un certain nombre de sommes sont inscrites, je pense notamment à une somme de 67 700€ pour le financement de la courtine du Château, de 73 000€ pour engager les travaux d'étanchéité de la Tour de Coetquen, bien évidemment ces sommes s'inscrivent dans le cadre du projet Château, je vous rappelle notre objectif d'enlever le Musée du Château et de valoriser le Château pour la richesse patrimoniale qui est la sienne, mais pour qu'il puisse être valorisé et pour que l'on puisse y installer une scénographie digne de ce nom, encore faut-il que ce bâtiment soit hors d'eau et sécurisé, c'est la raison pour laquelle nous engageons des travaux.

Je précise aussi que bien évidemment, et nous en reparlerons tout à l'heure, puisqu'il s'agit de deux affaires inscrites à l'ordre du jour, nous allons solliciter des subventions du Conseil Général et de la DRAC et que la réhabilitation des monuments historiques sont encore parmi les politiques, les actions qui bénéficient le plus de subventions. Cela a été vu en commission culturelle, pour l'église Saint-Malo, nous avons lancé une étude pour la restauration et la mise en sécurité des vitraux de l'église Saint-Malo, qui, comme vous le savez, sont en triste état et vont avoir besoin de travaux importants. Pour la chapelle Sainte-Catherine, il s'agit de terminer les travaux qui ont été engagés, j'ai demandé aux services désormais que lorsque nous engageons des travaux, nous allons jusqu'au bout, nous n'arrêtons pas en cours de route, je souhaite que ces travaux soient terminés. Une somme de 12 105€ est prévue pour l'éclairage et le chauffage et à la suite de la réalisation des travaux de la rénovation de la nef de la chapelle Sainte-Catherine, on s'est aperçu qu'il y avait un certain nombre de fuites, de moisissures qui s'installaient, tout simplement parce qu'il y a des désordres dans la façade, d'où la nécessité de prévoir un diagnostic des façades.

Inscription aussi d'une somme de 40 546€ pour l'étude préalable de la restauration du rempart du Général de Gaulle, c'est-à-dire que c'est la partie du rempart qui aujourd'hui, bénéficie de filets, là aussi ça entre dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements, nous serons amenés à en reparler,

la restauration du rempart qui est une des principales richesses de la ville, bien évidemment mérite une attention toute particulière. Nous ne pouvons absolument pas engager des travaux sans qu'une étude préalable soit faite par un architecte en chef, c'est la raison pour laquelle nous allons mandater un architecte en chef pour cette étude.

Enfin nous inscrivons une somme de 46 000€ pour lancer la signalétique et le jalonnement des monuments historiques, je n'entends pas seulement la signalétique patrimoniale, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement d'indiquer, par exemple en quelle année a été construite la basilique Saint-Sauveur, mais il s'agit aussi d'indiquer le chemin le plus facile pour rejoindre par exemple le jardin Anglais, la Tour de l'Horloge et tout cela bien évidemment participe à l'accueil du tourisme dans notre ville. Le tourisme étant une des principales richesses de la ville de Dinan.

Pour ce qui est du sport et de la jeunesse, nous versons une somme de 29 234 € à la commune de Léhon puisque nous nous sommes engagés, nous en avons déjà parlé ici, nous nous sommes engagés à prendre en charge 50% des dépenses d'aménagement du stade du Clos Gastel, au titre de l'éclairage du terrain d'honneur et des tribunes.

Pour l'éclairage public, nous avons engagé une somme de 44 000€ pour l'éclairage de la rue Deroyer, cette somme est financée par la SEM, c'est-à-dire que ces 44 000€ vont nous être remboursés par la SEM puisque nous sommes dans le cadre de la convention publique d'aménagement, tout simplement parce que la commande doit être passée par la ville, c'est elle qui a donné délégation au SDE et la ville se fait rembourser par la SEM, le remboursement est inscrit au budget primitif.

4 700€ pour les kiosques de la rue du Quai au port, il s'agit des branchements EDF. 3 700€ en matériel divers pour les espaces verts, il s'agit de matériel d'entretien.

Nous allons reparler tout à l'heure de la participation qui est versée au groupement de commande pour la réflexion sur l'Auble, entre Dinan, Quévert, Léhon, Trélivan et Dinan Communauté, cela fera l'objet d'une délibération au conseil municipal, nous en reparlerons. La mise en sécurité de la rue du Bas Bourgneuf, il y a actuellement des installations provisoires, il faut que nous réalisons maintenant les aménagements définitifs. 15 000€ pour la rue Beaumanoir et une opération qui nous est tombée dessus, c'est la rue du Petit Fort, un mur de soutien du chemin qui descend des Combournaises vers le Jerzual s'est écroulé suite à des désordres dans le réseau d'eaux usées, donc nous sommes obligés d'engager cette somme pour consolider le mur et permettre au propriétaire voisin de retrouver la libre disposition de son domicile et nous devrions être remboursés de cette somme par l'assureur de Dinan Communauté.

Enfin au jardin du Val Cocherel, il y a un certain nombre de petites sommes qui ont été prévues notamment pour la mise en place du panneau iconographique et la réflexion des préaux.

Comme je le disais cette décision modificative financée en utilisant les crédits ouverts, disponibles à hauteur de 352 000€ et nous inscrivons un emprunt budgétaire de 299 000€, je dis emprunt budgétaire, ça veut dire que cet emprunt ne sera mobilisé qu'au terme de cet exercice, en fonction de la réalisation des investissements que nous avons inscrits, première chose. Deuxième chose, la mobilisation de cet emprunt ne remet pas en cause bien entendu notre objectif de nous désendetter, bien évidemment nous maintenons l'emprunt dans des proportions raisonnables, de façon à poursuivre le désendettement sur lequel nous nous sommes engagés, c'est-à-dire que si nous mobilisons la totalité de cet emprunt, et bien nous aurons à rembourser 19 933€ par an sur 15 ans au titre du capital.

Voilà ce que je voulais dire sur cette décision modificative, qui comme je le disais en introduction, vient s'ajouter au budget primitif et aux crédits reportés de l'exercice 2013, ce qui fait que si toutes ces sommes sont mobilisées, nous devrions investir 2 585 000€ sur l'année 2014.

Y-a-t'il des questions ou des observations ?

Madame Camille Meunier

Merci Mr le Maire, alors nous y voici, la fameuse décision modificative celle qui devait présenter les choix et les priorités de votre équipe, celle que nous attendions depuis des semaines, devrais-je dire

depuis des mois. Pas de commission de finances depuis le mois de juin, pas de conseil municipal depuis deux mois et demi et nous restons sur notre faim. Il ne s'agit qu'une décision modificative d'ajustements, nous n'avons donc que très peu de commentaires à faire. Nous allons devoir attendre le débat sur les orientations budgétaires, à priori, en début d'année 2015 pour avoir connaissance de vos choix et de vos arbitrages. Certes, en commission vous nous avez présenté la prospective budgétaire ainsi que le plan pluriannuel d'investissements jusqu'en 2020. Ce document de qualité, et je pèse mes mots, réalisé par les services depuis 1996 a-t-on appris n'a été transmis à aucun membre de la commission, que ce soit de la majorité ou de l'opposition, ni avant ni après malgré votre engagement.

Monsieur le Maire

Et il le sera.

Madame Camille Meunier

De quoi avez-vous peur Mr le Maire ? Je m'étais engagé à ce que nous ayons une attitude constructive, vous m'attaquez régulièrement en me reprochant une certaine forme de dédoublement de la personnalité, constructif en commission et critique en conseil. Alors oui Mr le Maire, la critique peut-être constructive. Elle peut aussi pointer des faiblesses d'une politique et d'une action. Nous ne serons pas toujours d'accord avec vous, et ce n'est pas grave, nous n'avons pas le même projet pour Dinan. Pour en revenir au budget, la situation financière de la ville, et nous l'avons bien compris en commission des finances est difficile. L'ampleur de la baisse des dotations de l'Etat n'était pas prévisible, en revanche, les choix politiques que vous avez fait lors du précédent mandat, au sein duquel, vous étiez premier adjoint en charge des finances, à savoir, le fait de contracter de nouveaux emprunts, cela aggrave la situation de la ville, nous sommes aujourd'hui trop endettés. Comment allez-vous faire ? Allez-vous vous cacher derrière le gouvernement et ne pas assumer vos choix politiques passés ? Allez-vous augmenter vos impôts ? Taxer les dinannais alors que nos concitoyens sont de plus en plus en difficulté. Ce n'est pas pour cela que nous avons été élus, mais nous aurons l'occasion d'en re-débattre lors des orientations budgétaires, au cours desquelles les enjeux financiers de la ville seront exposés. Je vous en remercie. Pour ces raisons là, nous nous abstiendrons en grande majorité sur ce dossier.

Monsieur Jean Gaubert

En complément de ce que vient de dire Camille Meunier, je voudrais faire deux ou trois observations, la première c'est d'ajouter mon étonnement au sien, ça ne vous étonnera pas sur la faiblesse de cette DM. Ce qui n'est pas complètement étonnant parce qu'elle arrive en octobre et que l'on a plus que deux mois pour la dépenser, mais la surprise c'est qu'elle vienne uniquement en octobre. Deuxièmement observation, la surprise est qu'en général dans une DM, vous avez à peu près 2/3 de crédits nouveaux et 1/3 de crédits reportés, là nous avons strictement l'inverse, nous avons plus de 60% de crédits reportés et seulement 40% de crédits nouveaux. Ca montre bien qu'il y a une volonté, ce qui a été dit par Camille Meunier, de faire durer les choses parce qu'on n'a pas les moyens de faire plus. Pour le reste, je voudrais vous interroger sur deux ou trois chapitres, parce que les choses paraissent un peu curieuses. 7 300€ sur les contrats de maintenance des ascenseurs et des alarmes du Théâtre, il me semble que ça fait déjà un peu de temps qu'il y a des ascenseurs et des alarmes au théâtre et que normalement ça aurait dû être prévu au budget primitif. Par définition ce qui vient au budget supplémentaire sont des sommes supplémentaires que l'on n'avait pas prévu. Autres observations, c'est sur le chapitre 65, je n'arrive pas à refaire les comptes, autres charges de gestion courante, je ne sais pas comment ça peut faire plus 4 710€ au total. Deux autres points, le premier c'est juste un éclaircissement lors de la commission aux affaires culturelles, à laquelle j'ai participé, on avait posé la question du jalonnement, et on m'a opposé le fait que ça serait que de la signalétique, je suis très

content de voir que depuis quinze jours, les choses ont évolué et que maintenant on parle de jalonnement, parce que j'avais demandé que l'on fasse du jalonnement mais il y avait eu une forme de blocage, « on fait de la signalétique, le jalonnement ce n'est pas nous », etc. Si véritablement on est venu à du jalonnement qui me paraissait quelque chose d'utile et même de nécessaire pour que les gens se retrouvent dans la ville de Dinan, même si elle n'est pas très grande, je trouve que c'est un grand progrès. Voilà ce que je voulais dire, juste une correction sur la dernière page, si j'ai bien compris, on ne refait rien entre Dinan, Quévert, Trélivan, Léhon et Dinan Communauté on réfléchit ?

Monsieur le Maire

Sur ?

Monsieur Jean Gaubert

Il y a une faute de frappe car on a parlé de réflexion au lieu réfection.

Monsieur le Maire

Ah, d'accord merci.

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire, juste deux, trois remarques. La première, je souscris à ce que vous avez pu dire, le fait de ne plus recouvrir au report systématique ce qui va nous permettre d'avoir une vision un peu plus juste et surtout un taux de réalisation qui va être un peu plus conforme à ce que l'on peut voir dans les budgets d'entreprises privées. Je souscris également à ce que vous avez dit, « lorsque l'on commence des travaux, il faut savoir les finir », là j'ai une question, depuis quelques conseils municipaux la Chapelle Sainte-Catherine revient de façon récurrente. On a eu l'occasion pendant la commission culturelle, de l'évoquer ça va permettre d'avoir une offre complémentaire pour les personnes qui visitent Dinan et singulièrement les touristes, mais je souhaiterais qu'à un moment donné on puisse avoir définitivement le coût de la réfection de la chapelle Sainte-Catherine, tant sous l'ancienne mandature où les travaux avaient été engagés que sous cette mandature où les travaux vont être finis. Enfin, je voulais savoir si vous aviez pu prendre langue avec Monseigneur l'Evêque, pour savoir s'il est affectataire ou non, en d'autres termes je vous fais grâce Mr le Maire d'un cours de droit canon, mais il serait utile de savoir ce que nous allons faire dans cette chapelle Sainte-Catherine. Merci.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord. Y-a-t'il d'autres questions ? Quelques points de réponse, il n'y a pas de reports en DM.

Madame Stéphanie Missir

Juste besoin d'une précision, concernant la signalétique, mettons en œuvre ce qui nous est imposé par la loi du 11 février 2005 ? C'est-à-dire que tous les domaines de la ville dont la culture, je pense à la signalétique positionnelle, doivent être accessibles à tous types d'handicaps, j'ai posé cette question en commission culture, je l'a repose en conseil, il me semble que cette signalétique doit être accessible à tous.

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Madame Stéphanie Missir

Est-ce que c'est inclus dans le prix proposé ?

Madame Odile Miel-Giresse

Mal voyant, mal entendant ?

Madame Stéphanie Missir

Tout à fait, c'est une obligation légale qui nous est faite.

Monsieur le Maire

Merci. Il y a d'autres questions ?

Monsieur Charles Pasino

A propos de la signalétique, il ne faudrait pas que pour plaire à tout le monde, on fasse une signalétique qui gêne les gens qui ne sont pas mal voyants ou mal portants. Il y a un immeuble du côté des casernes où les boutons à l'entrée sont à hauteur des gens en fauteuil roulant, ce qui fait que la nuit, nous sommes obligés de se casser en deux pour apercevoir ces boutons. Il ne faut pas exagérer non plus s'il vous plait. Merci.

Monsieur le Maire

Très bien. Non Charles, je suis désolé la signalétique doit être adaptée au handicap.

Monsieur Charles Pasino

Je ne le nie pas, mais il ne faut pas non plus, chaque fois qu'il faut faire quelque chose, rappeler qu'il faut s'occuper des personnes handicapées, les architectes le savent, tout le monde le sait maintenant.

Monsieur le Maire

C'est bien de le rappeler de temps en temps néanmoins.

Madame Odile Miel-Giresse

Le dossier sur la signalétique sera largement travaillé en commission de l'urbanisme.

Monsieur le Maire

Le dossier de l'accessibilité handicap est placé sous la responsabilité d'Odile Miel-Giresse, il y a une commission d'accessibilité qui bien évidemment se réunira et sera amenée à travailler sur ce type de problématique. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non.

Pour répondre à quelques points qui ont été abordés. Il n'y a pas de crédits reportés dans les décisions modificatives, il n'y a que des investissements nouveaux, tous les crédits reportés 2013 ont été inscrits au budget primitif. Je tiens à le préciser. Sur le jalonnement en effet, je pense qu'il est indispensable que nous profitons de la mise en place de la signalétique patrimoniale pour mieux indiquer les différents éléments de patrimoine de la ville. Il faut trouver un compromis entre la signalétique qui sera installée devant les monuments et l'indication qui sera fournie pour trouver qui est le jardin Anglais et qui est l'Office du tourisme. Je pense que nous avons été nombreux dans cette enceinte à indiquer aux touristes cet été où se trouvait l'Office du tourisme et beaucoup de commerçants m'ont interpellé en me disant : « Mr le Maire, il faut faire quelque chose, parce qu'à plusieurs reprises nous avons indiqué aux touristes le chemin de l'Office du tourisme ». Clairement, il faudra que notre signalétique patrimoniale concilie les deux, c'est-à-dire à la fois, soit un support d'explications sur les monuments et permettent aussi à partir de ce monument de rejoindre le monument voisin, il faudra que l'on travaille sur cet enjeu. Cette signalétique doit bien évidemment être adaptée, respecter la loi sur le handicap et doit bénéficier de toutes les technologies possibles pour pouvoir être vue par tous.

Sur la chapelle Sainte-Catherine, en effet c'est un dossier qui revient souvent en conseil municipal, parce que nous sommes partis de loin, c'est-à-dire que nous avons un bâtiment qui était dans un état déplorable, il faut bien le reconnaître, et qui demandait des travaux lourds. Je vous rappelle que cet espace, la chapelle Sainte-Catherine contient un des joyaux de la ville Dinan, notamment un plafond peint du XVII^{ème} siècle qui est quasiment unique en Bretagne. Aujourd'hui cette salle n'est pas ouverte, mais il faudra bien qu'un jour elle soit ré-ouverte et pour cela il faudra que l'on fasse quelques travaux dans la salle et notamment pour ce plafond. La chapelle Sainte-Catherine les travaux sont en cours d'achèvement, les travaux intérieurs, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il y a un certain nombre de désordre à l'extérieur, sur la façade et il faudra là aussi y remédier. Ensuite se pose la question du devenir de la chapelle Sainte-Catherine, alors je ne vais pas refaire la démonstration que j'avais faite précédemment, mais il n'aura échappé à personne que cette chapelle a été sans interruption, hormis la période révolutionnaire affectée au culte de sa construction à la décision qu'à prise la ville de faire des travaux. Elle était utilisée d'abord par l'hôpital, qui n'a pas été concerné par la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat, puisque la loi de 1905 sur les séparations de l'église et de l'Etat a écarté les hôpitaux, ce qui fait qu'il y a une incertitude juridique sur l'affectation de cette chapelle, nous ne savons pas et la jurisprudence n'est pas très claire sur cette affaire, si le Curé est affectataire ou si la ville en est propriétaire et peut en concéder l'utilisation au Curé. Je pense néanmoins, et je crois que tous les acteurs et partenaires sont d'accord sur ce sujet, que cette chapelle est appelée à devenir un lieu culturel, elle peut éventuellement, on pourra être amené à en débattre, rester un lieu culturel mais elle est aussi appelée à devenir un lieu culturel, c'est un très bel espace, où peuvent avoir lieu des concerts, où peuvent se produire des ensembles musicaux, musique baroque, musique lyrique, etc. La ville engage des travaux importants, bien évidemment ce n'est pas pour que ce lieu reste fermé, c'est appelé à devenir un espace qui va s'inscrire dans le cadre de la politique culturelle de Dinan.

Enfin et j'en terminerai par là, pour répondre aux remarques de Camille Meunier, j'entends bien vos observations et j'entends bien votre volonté désormais de travailler avec la majorité municipale dans un esprit peut-être un peu plus serein que celui qui a présidé à nos débats jusqu'à présent, j'en prends acte et je m'en réjouis. Sur le contenu de la décision modificative, en effet, nous avons été amenés à évoquer en commission des finances, la réalité financière qui est aujourd'hui celle de la ville de Dinan. La réalité financière qui a hérité de la situation antérieure, pourquoi, tout simplement parce que ces emprunts ont été mobilisés, pour financer des investissements importants comme le CREC. Les emprunts qui ont été mobilisés dans le dernier mandat, l'ont été dans les années 2008-2009 et il s'agissait notamment de financer le centre de rencontres économiques et culturelles, qui, a été certes subventionné à hauteur de 80%, par l'Europe et par l'Etat notamment et qui demandait également un

effort financier de la part de la ville. Je pense qu'aujourd'hui, personne autour de cette table n'est arrivé à regretter cet investissement, nous bénéficions là d'un outil qui participe au rayonnement de la ville, qui demande c'est vrai, à être mieux utilisé, notamment par les habitants de l'agglomération toute entière. Néanmoins, je dirai que la bibliothèque, médiathèque, le centre de congrès, tel qu'ils fonctionnent aujourd'hui, s'inscrivent dans notre volonté de faire rayonner Dinan. La réalité financière nous serons amenés à en reparler, et les difficultés que nous rencontrons, elles s'expliquent, pas seulement mais beaucoup par la baisse des dotations de l'Etat. Je vous rappelle que jusqu'en 2008, les dotations de l'Etat augmentaient de 10% par an, la crise intervient en 2008, les dotations de l'Etat se stabilisent, mais par contre à côté de cela les prix eux, continuent d'augmenter ! Ce n'est plus une augmentation de 10%, ce n'est plus une stabilité, les dotations de l'Etat diminuent, à partir de 2011, elles baissent de 3% par an, on nous annonce aujourd'hui que les dotations de l'Etat vont diminuer de 11 milliards, ce qui va représenter pour la ville de Dinan, une baisse de 850 000€ à horizon de 2017, 1 400 000€ pour Dinan Communauté. Pour Dinan Communauté, c'est la disparition quasi-totale de sa dotation d'intercommunalité, à horizon de 2017, pour la ville de Dinan c'est une baisse de 850 000€, cela nous imposera bien évidemment de faire des choix, de prendre des décisions, c'est-à-dire à la fois de baisser nos dépenses de fonctionnement, de réduire la toile et de trouver des recettes supplémentaires. Je l'ai dit et je le redis dans cette instance, je ferai tout pour ne pas augmenter les impôts et en commençant par réduire les dépenses de fonctionnement, mais je ne peux pas l'exclure complètement, honnêtement, je ne peux pas dire ce soir autre chose. Quand au document il sera bien transmis prochainement, la prospective financière, c'est vrai, ça n'a pas été fait, je suis désolé, mais il sera adressé à l'ensemble des membres de la commission des finances comme nous nous y sommes engagés, nous serons amenés à travailler sur ce document, sur la base de ce document nous construirons notre programme pluriannuel d'investissement, qui reprendra les grandes priorités du mandat et qui nous permettra si les objectifs que nous nous sommes fixés, nous réussissons à les atteindre, d'investir 1 500 000€ à peu près jusqu'en 2017 et 2 000 000€ entre 2017 et 2020, ce qui permettra à la ville de conserver une capacité d'investissement, qui lui permettra de soutenir une activité économique locale et donc l'emploi. Mon objectif, ma priorité c'est de maintenir notre capacité d'investissement et de tout faire pour que la ville joue pleinement son rôle de locomotive à l'extérieur, continuer à investir, continuer à soutenir l'activité locale, c'est l'objectif que nous devons tous avoir en commun. Je vous remercie, j'ai pris note que l'opposition s'abstenait sur le vote de la décision modificative.

Monsieur Jean Gaubert

Monsieur le maire, je n'ai pas eu de réponse à mes questions. Je n'ai pris qu'un exemple, j'aurais pu en prendre d'autres, au chapitre 011, les charges à caractère général plus 15 300€, quand nous faisons le total, il y en a beaucoup plus, ou alors il y a des restes sur chaque chapitre qu'il faut préciser pour que nous le sachions, mais ce n'est pas évident dans le document.

Monsieur le Maire

On fera aussi un effort dans la présentation des documents. Pour répondre à votre question à laquelle je n'ai pas répondu, pour les 4 710€, je crois que vous avez additionné les sous-totaux.

Monsieur Jean Gaubert

Bah oui.

Monsieur le Maire

Il ne faut pas les additionner, parce que 5 790 moins 1 390 moins 190, ça fait bien 4 710€.

Monsieur Jean Gaubert

Où sont les mille et quelques. J'ai regardé votre présentation d'abord, et je trouve qu'elle est très équivoque.

Monsieur le Maire

Le document est une synthèse.

Monsieur Jean Gaubert

Effectivement, mais on aurait pu mettre les plus et les moins là aussi. Autre question, Mr le Maire, que je n'ai pas posé, si vous me le permettez, ce n'est pas tout à fait une question, c'est plus un point de vue. Je note quand même à nouveau que le coût des études qui sont annoncés, est très élevé. Moi qui n'ai jamais été élu dans une commune avec le patrimoine comme Dinan, je ne m'y ferai sans doute jamais.

Monsieur le Maire

C'est probable.

Monsieur Jean Gaubert

Ca coûte énormément cher Mr le Maire, même si c'est à Dinan, c'est énormément cher. Je pense qu'à un moment ou un autre, il faudra se poser la question de savoir si les élus sont toujours là pour dire : « c'est combien ? », ils pourront peut-être un jour dire : « voilà combien on peut mettre ».

Monsieur le Maire

Je suis pleinement d'accord avec vous Mr Gaubert. Je trouve que les études qui sont réalisés sur les monuments historiques sont souvent excessives. La difficulté que nous avons, qui est une difficulté réelle, c'est que la DRAC pour mobiliser les subventions, pour autoriser les travaux et vous savez qu'il y a un impératif absolu, c'est de passer par l'architecte en chef des monuments historiques. Nous ne pouvons engager de travaux sur les monuments classés sans passer par l'architecte en chef ou l'architecte des bâtiments de France. La DRAC nous impose ces études Dieu sait pourtant que nous en refusons, mais la DRAC nous dit : « vous ne pouvez pas engager des travaux sur les remparts, vous ne pouvez pas engager des travaux sur la façade de la chapelle Sainte-Catherine, si au préalable vous n'avez pas réalisé par un architecte en chef un diagnostic, une étude qui nous permettra de définir la

nature des travaux à réaliser et éventuellement d'en évaluer le montant ». Voilà, c'est la demande de l'Etat du Ministère de la culture. C'est subventionné.

Monsieur Jean Gaubert

Sauf que maintenant la discussion des honoraires est de droit.

Monsieur le Maire

Bien sûr, mais nous discutons des honoraires. Les architectes en chef sont maintenant en concurrence, c'est-à-dire qu'autrefois, je vous rappelle que nous avions un architecte en chef qui était dédié à la ville de Dinan, pour vous dire qu'il était tout puissant, c'est-à-dire que lorsque nous souhaitions réhabiliter un monument, nous appelions Mr Dupont qui était l'architecte en chef nommé par le Ministère de la culture et Mr Dupont faisait son étude, estimait les travaux et suivait les travaux. Depuis 2008-2009, la loi a changé, il y a donc maintenant concurrence entre les architectes en chef, toute relative parce qu'entre nous, clairement il y a des ententes entre eux. On a un candidat qui postule. Je suis complètement d'accord.

Monsieur Jean Gaubert

Il fallait que ce soit dit.

Monsieur le Maire

Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des votes pour ? Abstention pour le groupe de l'opposition. Adopté. Je vous remercie.

Affaire n°3

OBJET/ FINANCES – Budget annexe des transports urbains – Décision modificative n°1

Rapporteur : M Le Maire

Cette décision modificative procède à quelques ajustements sur les crédits ouverts au budget primitif 2014.

En fonctionnement, nous devons financer une dépense de 2 790€ correspondant à des frais de réparation et d'entretien du véhicule de Dinan Bus.

Celle-ci est financée :

- Par des diminutions de crédits opérées à l'intérieur du chapitre 011 pour un montant de 2 490€ ;
- Par un virement de crédits au chapitre 67 – charges exceptionnelles – pour 300€.

*
* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative ci-annexée.

*
* *

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, Mme PARIS (pouvoir Mr le Maire) et **7 abstentions** (M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) d'adopter cette décision.

Monsieur le Maire lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Même vote ? Abstention pour le groupe de l'opposition. Merci

Affaire n°4

FINANCES – Budget annexe des transports urbains – Décision modificative n°1

Rapporteur : M Le Maire

Cette décision modificative procède à quelques ajustements sur les crédits ouverts au budget primitif 2014.

En fonctionnement, nous devons financer une dépense de 2 790€ correspondant à des frais de réparation et d'entretien du véhicule de Dinan Bus.

Celle-ci est financée :

- Par des diminutions de crédits opérées à l'intérieur du chapitre 011 pour un montant de 2 490€ ;
- Par un virement de crédits au chapitre 67 – charges exceptionnelles – pour 300€.

*
* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative ci-annexée.

*
* *

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, M PASINO, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME RIO, Mme PARIS (pouvoir Mr le Maire) et **7 abstentions** (M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) d'adopter cette décision.

Monsieur le Maire

Je vais demander à Cyrille Desramé, en l'absence de Cécile Paris, de rapporter cette affaire.

Madame Cyrille Desramé lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des questions ?

Madame Stéphanie Missir

La formulation, s'il vous plait, ne pourrait-elle pas être la suivante : sous réserve de solliciter la subvention et de l'obtenir de façon à ne pas engager les travaux sans cette subvention.

Madame Cyrille Desramé

Tout à fait, en général, à partir du moment où bien souvent le fonctionnement de la DRAC attribue une partie de cette subvention, les 25% et la région Bretagne une fois que les accords sont donnés, la subvention est en attente à partir du moment où les travaux sont engagés et réalisés la subvention est débloquée. De toute manière, on a toujours cette garantie de bien recevoir en temps et en heure les subventions.

Madame Stéphanie Missir

On peut changer la formulation ?

Monsieur le Maire

Oui, il n'y a pas de problème, on change la phrase en ajoutant « sous réserve de l'accord de l'attribution de la subvention ». Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Adopté.

Affaire n°5

AFFAIRES CULTURELLES – Travaux à la Chapelle Sainte-Catherine – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

Depuis 2010, la Chapelle Sainte-Catherine fait l'objet d'une campagne de travaux. En 2014, des désordres sur la façade principale ont été constatés, nécessitant la poursuite de notre politique d'entretien et de restauration de ce monument emblématique du patrimoine dinannais.

Afin de pouvoir identifier au mieux les travaux à entreprendre, nous souhaitons confier une mission de maîtrise d'œuvre à un Architecte en Chef des Monuments Historiques ou à un Architecte du Patrimoine afin qu'il établisse un projet de restauration et suive l'exécution des travaux.

Le coût de cette mission est estimé à 15 000 € HT.

Cyrille Desramé lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Des questions ? Des observations ?

Monsieur Didier Déru

La même question que tout à l'heure pas immédiate mais lors du prochain conseil. Merci

Monsieur le Maire

Nous en avons pris note. Nous en avons déjà en partie répondu, ce sera un lieu dédié à la culture.

Monsieur Didier Déru

Sur le montant.

Monsieur le Maire

Sur le montant total des travaux ?

Monsieur Didier Déru

J'ai bien noté que sur la réponse il y avait une évolution très significative par rapport à l'ancienne mandature, puisqu'à l'ancienne mandature on ne savait pas trop où on allait. Là, c'est clair. Merci.

Monsieur le Maire

Ne regardons pas derrière nous regardons devant. C'est valable pour tout le monde, regardons devant nous, notre rôle à nous et notre rôle collectif est de préparer l'avenir de cette ville et de le réussir et pas toujours regarder dans le rétroviseur, c'est en regardant dans le rétroviseur que l'on finit par avoir des accidents, c'est pour cela qu'il faut regarder dans le pare-brise devant !

Pour répondre à Didier Déru, on vous donnera le montant total des travaux qui ont été engagés sur Sainte-Catherine, c'est vrai que ça commence à faire une somme conséquente, ce qui rejoint notre préoccupation de tout à l'heure, d'ouvrir ce lieu au plus grand nombre, c'est-à-dire que ce lieu doit être ouvert pendant la saison, bien évidemment, il doit être expliqué et doit servir au plus grand nombre, il doit être un espace de vie culturelle. On ne peut pas exclure complètement qui serve aussi à l'espace culturel.

Madame Camille Meunier

Juste une petite erreur de frappe, la commission a eu lieu le 23 ou le 22 septembre, car il y a des affaires où c'est noté le 22 et d'autres le 23.

Monsieur le Maire

C'était le 22 septembre.

Madame Camille Meunier

Donc l'affaire n°4 est à corriger.

Monsieur le Maire

Merci pour cette remarque. Y-a-t'il des oppositions ? Des abstentions ? Cette affaire est adoptée.

Affaire n°6

OBJET / AFFAIRES CULTURELLES – Proposition de tarifs

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

Dans le cadre des actions de promotion et de valorisation de son patrimoine, la Ville de Dinan a souhaité donner aux Journées Européennes du Patrimoine, une thématique particulière afin de commémorer le Centenaire de la Grande Guerre.

Durant quatre jours, du 18 au 21 septembre 2014, les visites, animations, expositions se sont multipliées afin de faire découvrir le quotidien des Dinannais contemporains de ce conflit. En ouverture de ces Journées du Patrimoine, la Ville de Dinan a proposé au Théâtre des Jacobins un spectacle musical, *Clémenceau, la tranchée des baïonnettes*.

Les tarifs qui ont été appliqués durant ce spectacle étaient les suivants :

- tarif plein : 10 €
- tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) : 7 €

Il est à noter qu'une version courte a été proposée gratuitement aux collégiens de Dinan, dans l'après-midi du 18 septembre.

Cette affaire n'ayant pas pu être présentée lors du Conseil Municipal du 22 juillet dernier, il vous est proposé de bien vouloir valider ces tarifs avec effet rétroactif.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culture et patrimoine en date du 22 septembre 2014 et de la commission des finances en date du 29 septembre 2014.

Il vous est proposé de confirmer ces dispositions.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de confirmer ces dispositions.

Monsieur le Maire

Je suis désolé, cette affaire aurait dû passer au mois de juillet, parce qu'on va vous demander d'adopter des tarifs pour un spectacle qui a déjà eu lieu. C'est une erreur.

Madame Cyrille Desramé lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Des observations ?

Madame Camille Meunier

Une opérette de ce type là se prévoit longtemps à l'avance, ce serait bien que l'on évite de se faire taper sur les doigts par la trésorerie.

Monsieur le Maire

Je souscris complètement. D'autres questions ? D'autres observations ?

Monsieur Jean Gaubert

Compte tenu du fait, il aurait plutôt été adapté d'écrire : il vous est proposé de confirmer ces dispositions, parce que les adopter bien évidemment, mais comme ça a déjà été fait, imaginons que l'on décide de changer le prix, on va rendre de l'argent ou en redemander aux gens. Alors il vaut mieux que l'on confirme.

Monsieur le Maire

Confirmons. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Affaire n°7

OBJET / AFFAIRES CULTURELLES – Bibliothèque municipale - Cession de documents.

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

Comme toutes les bibliothèques publiques, la Bibliothèque municipale de Dinan procède à l'élimination de documents. Ceux qui sont usagés ou détériorés (pages déchirées ou manquantes) ou ceux dont le contenu est obsolète sont détruits. Ce désherbage ne concerne que les documents en accès libre et direct de la bibliothèque, et non pas naturellement les documents des fonds patrimoniaux.

Il reste certains documents des Espaces Jeunes, Adultes, Musique qui, n'étant plus d'actualité pour être proposés en bibliothèque, pourraient bénéficier d'une seconde vie et satisfaire quelques lecteurs.

Voici une liste de documents concernés :

- les doublons qui ne sont plus d'actualité (par exemple, romans achetés en quelques exemplaires notamment pour le Prix du Club-lecture de la bibliothèque) ou qui ne sont plus empruntés.
- les séries de bandes-dessinées vieilles ou incomplètes et qui ne sont plus empruntées.
- les documentaires et guides de voyage présentant des informations pratiques obsolètes mais dont une partie du contenu peut demeurer intéressant.
- les anciens numéros de périodiques (consacrés à l'art, l'histoire, la géographie, etc.) que la bibliothèque n'a pas vocation à conserver.
- certains CD-audio n'étant plus d'actualité et n'étant plus empruntés.

Aussi, à l'image de nombreuses bibliothèques municipales, il est proposé que ces documents (livres, CD-audio et périodiques) soient retirés des rayonnages en portant un cachet signifiant leur retrait des collections publiques afin d'être cédés à nos lecteurs à un prix symbolique. Cette « Braderie de la B.M. » pourrait avoir lieu sur le parvis, le jour de : *Dinan, Livres en fête !* le dimanche 12 octobre 2014.

La cession pourrait être consentie suivant les tarifs suivants :

- livres : 1€
- livres de poche & périodiques: 0,50 €
- CD-audio : 1€ le CD simple
2€ le CD double
3€ le coffret

Cette vente de documents permettrait :

- de maintenir des collections, en bon état, avec des informations fiables ;
- sur quelques années, d'optimiser l'adéquation des fonds aux besoins évolutifs du lectorat ;
- dans les rayonnages, dont la contenance n'est pas extensible, de libérer de la place pour les nouveaux documents attendus par les lecteurs.

*
* *

Suite à la réunion de la commission culture et patrimoine en date du 22 septembre 2014 et de la commission des finances du 29 septembre 2014

Il vous est proposé d'adopter ces dispositions.

*
* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Madame Cyrille Desramé lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Camille Meunier

On espère que tout sera vendu. Il y a des chances que tout ne soit pas vendu, est-ce qu'on pourrait proposer des revues aux accueils de loisirs, notamment pour les TAP pour réaliser un certain nombre de collages, de découpages, etc. On est toujours à la recherche de choses, même des CD, je fais confiance à la créativité des animateurs.

Monsieur le Maire

Bien sûr. D'autres questions ?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Juste une petite remarque, j'ai reçu ce matin comme un certain nombre de dinannais un dépliant concernant Dinan livres en fête, je trouve ça dommage que l'on n'est pas vu cette affaire un peu plus tôt, niveau communication c'est un petit peu loupé encore une fois, on aurait pu mettre ça dans le dépliant.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? Non, donc cette affaire est adoptée.

Affaire n°8

OBJET / URBANISME- Etude urbaine sur le secteur de l'Aublette - Adhésion à un groupement de commande

Rapporteur : Mme Odile MIEL-GIRESSE

Le plateau de l'*Aublette*, situé sur le territoire des communes de Léhon, Quévert, Trélivan, constitue l'une des entrées principales de l'agglomération Dinannaise.

Malgré les réflexions engagées par les communes, ce secteur s'est développé sans réelle réflexion globale d'ensemble, et sans souci d'organisation commune. Il souffre aujourd'hui d'un certain nombre de maux, parmi lesquels : une circulation peu fluide à certaines heures, une entrée de ville peu attrayante, des modèles d'architecture pas toujours compatibles entre eux, un manque de lisibilité du territoire et des activités associées.

Les enjeux de développement de ce secteur nécessiteraient de mener une réflexion globale qui pourrait passer par une étude urbaine.

Celle-ci pourrait être constituée de 4 phases :

- fixation des objectifs communaux et intercommunaux (définition des attentes politiques) ;

- analyse du site et de son environnement (diagnostic) ;
- proposition de scénari ;
- étude du scénario retenu.

Plusieurs partenaires publics sont concernés par cette étude : Dinan Communauté et les communes de Dinan, Léhon, Quévert, Trélivan. L'enjeu est de garantir une unicité de traitement, une cohérence d'intervention ainsi que des économies d'échelle.

Le périmètre de l'étude figure sur le plan ci-joint. Il conviendrait de l'élargir pour qu'il intègre la rue de Brest jusqu'au 1^{er} giratoire du quartier de l'Europe en venant de St Briec.

Si la ville de Dinan apparaît moins concernée que les autres communes en termes de surface concernée, il s'agit néanmoins d'un enjeu très important pour elle, car ce secteur constitue l'une de ses principales entrées. Elle doit donc s'associer à la réflexion menée par l'ensemble des communes et la communauté de communes.

Cette étude de programmation serait menée sous la forme d'un groupement de commande, prévu par le code des marchés publics dans le titre II, chapitre III *Coordination, groupement de commande et centrales d'achats*. Cette formule permet à plusieurs partenaires publics de s'associer pour la passation des marchés publics, avec un coordonnateur qui serait Dinan Communauté.

Le montant estimatif de cette étude urbaine est de 30 000 € HT. Cette dépense serait répartie de la manière suivante :

- Dinan Communauté : 50%
- chacune des 4 communes : 12,5%

A noter que nous en sommes au stade d'une étude de programmation et que naturellement les éventuels aménagements qui pourront en découler seront du ressort de chaque commune.

*
* *

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 8 et 28,
Suite à la réunion de la commission des Finances en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé :

- 1) de donner notre accord à la participation de la ville de Dinan à ce groupement de commande, sous réserve que le périmètre de l'étude intègre la rue de Brest jusqu'au 1^{er} giratoire du quartier de l'Europe en venant de St Briec ;
- 2) de décider de la création d'un groupement de commande constitué des personnes publiques suivantes :
 - Dinan Communauté

- Commune de Léhon
- Commune de Quévert
- Commune de Trélivan
- Commune de Dinan

- 3) d'adopter la convention constitutive de ce groupement ci-annexé, confiant la mission de coordonnateur et de mandataire à Dinan Communauté ;
- 4) de valider la répartition du financement de l'étude comme indiqué dans le tableau ci-dessous, l'étude étant estimé à 30 000 € HT maximum :

Dinan Communauté	50%
Commune de Dinan	12,5 %
Commune de Léhon	12,5 %
Commune de Quévert	12,5 %
Commune de Trélivan	12,5 %

- 5) d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce groupement de commande.

*
* *

.Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse lit l'affaire

Monsieur le Maire

Alors rapidement pour compléter ce que vient de dire Odile Miel-Giresse, c'est vrai que la ville de Dinan n'est pas directement concernée par cette étude, néanmoins nous serons d'accord pour constater que c'est une des entrées importantes de la ville, et que la ville de Dinan est évidemment concernée au premier chef par les travaux qui seront réalisés par les réhabilitations que les communes ont la volonté d'entreprendre sur ces espaces.

Est-ce qu'il y a des questions ou des oppositions sur cette affaire ?

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire. Je pense effectivement que la ville centre est quand même principalement concernée. Il se posera un souci de financement, puisqu'en fait on est sur le territoire principalement de Quévert, et qu'au stade des études, l'ensemble des collectivités, y compris Dinan Communauté, après quelques discussions, Mr le Vice Président aux finances a accepté de financer 50%. Quand il s'agira de suivre les préconisations, un moment donné il va apparaître un giratoire, à 100 000€ la branche et

100 000€ le dessus, en fonction du nombre de branches, on fait le calcul rapidement, ce sera un autre sujet. Je crois qu'il est posé ici et le début de l'affaire le dit : l'agglomération dinannaise, donc on voit un cas pratique de la réflexion du grand Dinan. Il ne faut pas envisager et je crois qu'il y a eu une ligne de réflexion hier sur ce sujet, ça ne pourra pas être Dinan Communauté qui financera ce projet, Dinan Communauté sauf en faisant évoluer de façon très importante ses statuts, n'a pas les compétences pour effectuer ces travaux. Le Maire de Dinan aura du mal à faire voter une délibération de construction d'un rond point qui n'est pas sur son territoire, donc il faudra à mon avis, et là nous avons un vrai cas pratique, une évolution des choses, la ville de Quévert dira : « si c'est sur mon territoire et ça profite à d'autres, pourquoi je serai la seule à payer ? », c'est son discours qui est tout à fait compréhensible, c'est le sujet du grand Dinan après la période électorale, on revient au niveau de la réflexion des discussions, au niveau des différents conseils. Merci.

Monsieur le Maire

C'est pour cela qu'il faut d'ailleurs multiplier les coopérations et les collaborations au niveau de l'agglomération. On évoque le quartier de l'Aublette, je pourrais aussi évoquer les infrastructures sportives, nous avons tout à l'heure fait passer en décision modificative une somme inscrite pour le stade du Clos Gastel, nous accompagnions la commune de Léhon sur la réfection du stade du Clos Gastel qui est utilisé par une équipe de football qui nous est commune. C'est la raison pour laquelle aussi nous développons les collaborations avec Lanvallay, notamment pour ce qui est du port, qui nous est commun et que bien évidemment, nous avons tout à gagner en renforçant nos relations, autant avec Taden et Léhon, pour avoir la même approche et valoriser notre patrimoine par exemple, l'Abbaye de Léhon participe aussi à l'attractivité du patrimoine dinannais. C'est comme cela que nous ferons avancer ce dossier au combien difficile, sensible, c'est en renforçant les collaborations, mon intention est d'ailleurs, je l'ai proposé aux communes de l'agglomération dinannaise, c'est que l'on se voit régulièrement sur les dossiers stratégiques qui nous engagent, car nous avons au niveau de l'agglomération, c'est-à-dire entre Dinan et les communes périphériques, on le voit bien, des enjeux qui nous sont communs, et nous devons les partager, chercher les solutions ensemble au-delà pour l'instant des frontières communales.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ?

Monsieur Jean Gaubert

Sans vouloir revenir sur ce sujet, j'entends bien ce que vous dites et je sais que ça n'est pas facile, mais ces collaborations bilatérales ne remplaceront pas une vraie réflexion sur le périmètre de l'agglomération de Dinan.

Monsieur le Maire

Bien sûr. Je suis d'accord.

Monsieur Jean Gaubert

Je crois que c'est un débat qui a eu lieu pendant les élections municipales, nous étions à peu près tous d'accord là-dessus, même si moi, je disais déjà peut-être, d'autres aussi d'ailleurs, que la difficulté serait grande y compris parce que les niveaux d'impôts ne sont pas les mêmes, mais ça n'est pas parce que la difficulté est grande qu'il ne faut pas faire. Moi il y a une question qui me préoccupe, Odile Miel-Giresse nous dit que nous ne sommes pas très concernés par la surface, mais nous sommes très concernés sur un sujet, c'est l'image qui est donné de la ville de Dinan quand on rentre sur ce secteur, qui est une image déplorable pour une ville comme Dinan qui est une belle ville. Nous avons un foisonnement de panneaux d'urbanisme dans tous les sens, c'est vraiment très désagréable, on finit par

être habitués, on ne regarde pas mais les gens qui viennent à Dinan en venant de Saint-Brieuc le disent, c'est vraiment la ville la pire de la région, pour le nombre de panneaux en tous sens qui peut y avoir dessus. Je crois que si on arrive à donner une image plus positive dans l'entrée de Dinan, je dirais que ça ne sera pas superflu.

Monsieur le Maire

Je dirais que c'est vrai dans toutes les entrées de Dinan, on a un vrai problème, la ville de Dinan est un vrai joyau au niveau patrimonial et architectural mais les entrées de ville, que ce soit sur Quévert, Taden, Lanvally c'est un peu mieux, honnêtement ce n'est pas extraordinaire et ça donne une mauvaise image du secteur tout entier et de la ville. C'est pour cela que je pense que Dinan a tout intérêt à accompagner les villes de Trélivan, Léhon et Quévert sur cette requalification du quartier de l'Aublette puisque cela concerne directement la ville de Dinan.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je considère que l'affaire est adoptée. Je vous remercie.

Affaire n°9

OBJET / AGENDA 21 et développement durable – Poste de chargé de projet.

Rapporteur : M Le Maire

Par délibération en date du 28 septembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'agent contractuel, de catégorie A, à temps complet, pour une durée d'une année, afin d'assurer le suivi de l'élaboration de l'*Agenda 21* de la ville de Dinan. Il s'agissait en effet d'assurer une mission très spécifique qui demandait des connaissances très spécialisées en développement durable et des compétences en accompagnement de projet et en concertation.

Ce poste avait été reconduit pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2014, par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2013.

Le titulaire du poste suit actuellement une préparation au concours d'attaché territorial, organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et va passer le concours.

Dans l'attente, il conviendrait de reconduire le poste, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée : besoins du service et nature des fonctions, considérant par ailleurs que lors du recrutement initial à ce poste, parmi les 37 candidats, aucun n'était titulaire d'un grade de la fonction publique ni inscrit sur une liste d'aptitude.

La rémunération afférente à ce poste est établie sur la base du grade d'attaché territorial, 6^{ème} échelon et elle suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

*

* *

Vu les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée ;
Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014 ;

Considérant que les dossiers qui relèvent de ce poste (*Agenda 21*, déplacements, logements vacants, commande publique responsable,...) s'inscrivent dans la durée,
Il vous est proposé de reconduire ce poste de chargé de projet de l'*Agenda 21* pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** cette disposition.

Monsieur le Maire lit l'affaire

Monsieur le Maire

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que Simon Marois nous donne entière satisfaction, c'est un garçon brillant, compétent, efficace, à qui j'ai confié de nouvelles missions, puisque je lui ai demandé, outre le suivi de la mise en œuvre de l'agenda 21, de suivre aussi le plan de déplacements et la thématique du logement vacant, pour se faire, je l'ai rattaché au service de l'urbanisme, c'est-à-dire de créer un pôle important entre Gwénola Prié et Simon Marois, et aussi stratégique pour l'avenir de la ville. Donc ce qui vous est proposé c'est de reconduire le poste de Simon Marois pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, étant précisé que Simon Marois prépare aujourd'hui le concours d'attaché territorial et que l'on peut lui souhaiter qu'il réussisse les épreuves.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Cette affaire est adoptée.

Affaire n°10

OBJET/ MUTUELLES – Protection sociale complémentaire des agents communaux

Rapporteur : M Le Maire

Les contrats groupés passés en 2009, après mise en concurrence, pour la *Prévoyance* et la *Complémentaire santé* dont peuvent bénéficier les agents titulaires de la Ville, arrivent à échéance au 31 décembre 2014.

Le contrat *prévoyance* permet, aux agents qui y adhèrent, la couverture d'une perte de revenu résultant d'une incapacité temporaire de travail ou d'une invalidité permanente, ainsi que le versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Le contrat *complémentaire santé* a pour objet d'accorder une participation aux régimes de base de la Sécurité Sociale en cas de frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation.

La Ville participe aux cotisations à hauteur de 30%. Cela représente un coût d'environ 206 000€ par an.

La consultation des organismes d'assurance et les cahiers des charges correspondants sont désormais strictement encadrés par un texte spécifique (décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011) et ne sont donc plus soumis au code des marchés publics.

La consultation donnera ainsi lieu à la signature, avec les assureurs retenus, de conventions de participation dites *solidaires*. L'idée est que les contrats présentent des garanties de solidarité,

notamment intergénérationnelle, entre les actifs et les retraités, mais aussi entre familles et célibataires, et pour tous les agents publics.

Le cabinet *Protectas* nous assiste pour cette opération.

A l'issue de la période de consultation, les offres remises seront ainsi analysées en détails. Cette analyse devra être présentée pour avis au Comité technique paritaire. Le choix sera enfin validé par le Conseil municipal.

Les conventions de participation doivent être conclues pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

A noter que les agents contractuels et les agents de droit privé peuvent, sous certaines conditions, adhérer désormais à ces contrats. Les retraités peuvent bénéficier d'un tarif groupe (sans participation de la collectivité) pour la mutuelle santé.

*
* *

Vu de décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 29 septembre 2014,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la procédure nécessaire à la conclusion de conventions de participation, pour couvrir les risques *Prévoyance* et *Santé* des agents communaux.

*
* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter cette disposition.

Monsieur le Maire lit l'affaire

Monsieur le Maire

Bien évidemment vous serez informés des suites données à cette procédure. Des questions ?

Monsieur Yannick Hellio

Pouvez-vous nous donner le montant des honoraires du cabinet *Protectas* ?

Monsieur le Maire

On vous le communiquera à tous. L'affaire repassera au conseil municipal. Il y a parfois des surprises en prenant des cabinets, je vous rappelle que l'on avait fait appel à un cabinet pour renégocier nos contrats d'assurance et que nous avons multiplié par deux nos prix d'assurance et nous sommes moins bien assuré qu'avant.

Monsieur Yannick Hellio

Le risque n'est pas bon.

Monsieur le Maire

Je sais vous me l'avez déjà signalé Mr Hellio.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que suite à la chute du rempart en 2007, nous n'avons pas trouvé de compagnie d'assurance pour assurer nos remparts, les remparts aujourd'hui ne sont plus assurés. Nous avons le montant du cabinet Protectas c'est 3 800€ HT.

Affaire n°11

MOTION - ECHANGEUR DE LA BEZARDAIS/LES PERIAUX

Rapporteur : M Didier DERU

Une résolution et une motion ont déjà été prises en 2007 et 2008 par le Conseil Communautaire de la Codi faisant état :

- de la dangerosité de la RN 176 au niveau de l'échangeur de la Bézardais/les Périaux ;
- de l'avancée des études de faisabilités du projet d'aménagement sur cet échangeur ;
- et de la nécessité d'inscrire ce projet de manière prioritaire dans le Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires et dans le Plan de Relance des Infrastructures afin d'engager l'Etat dans le financement de cet aménagement.

-

A deux reprises, la Communauté de Communes de Dinan, à l'unanimité, a sollicité l'Etat sur le financement de ce projet. En 2014, le projet n'a toujours pas vu le jour alors que les problèmes de circulation à cet endroit n'ont fait qu'empirer.

La zone d'activité de *Bel Air*, n'est plus un projet. Les acquisitions foncières se terminent et les travaux devraient débuter courant 2016. Le flux de circulation engendré par cette nouvelle zone d'activité va venir amplifier le phénomène de bouchon et d'engorgement de l'échangeur de la Bézardais/les Périaux. Au-delà de Dinan Communauté, les communes de Quévert, Aucaleuc, Trélivan, Vildé Guingalan et Dinan subissent quotidiennement les difficultés de trafic à ce niveau de la RN 176, qui nuisent aux déplacements domicile-travail-achats.

Le conseil communautaire de *Dinan Communauté* a adopté cette motion dans sa réunion en date du 25 septembre dernier

Il est proposé que la ville de Dinan s'associe à cette démarche et demande au Préfet de Région, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux et aux Conseillers Généraux un engagement de financement pour la construction de l'échangeur de la Bézardais/les Périaux, qui est inscrite au contrat Plan Etat/Région 2014-2020.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** cette motion.

Monsieur Didier Déru

Vous savez que sur la commune de Quévert, au lieu-dit La Bézardais, au niveau des bretelles qui vont sur la route nationale de Saint-Brieuc, il y a des bouchons qui sont de plus en plus conséquents. De l'autre côté, il y a la zone de Bel Air, où il est indiqué dans la motion que Dinan Communauté est en fin d'acquisition des parcelles, à titre indicatif, le dernier chiffre que j'ai, nous devons être à 98% d'acquisition de parcelle, pour les personnes qui ne veulent pas vendre, malheureusement on va être obligé d'aller à l'expropriation, il s'agit de deux ou trois personnes. Tant dans le plan de développement de cette zone d'activités de Bel Air que sur la zone d'habitat qui se trouve en face, il avait été prévu d'avoir un aménagement, sous forme de rond point. Ça avait été acté, je n'étais pas encore élu que j'en entendais parler, sauf que ça s'est évaporé parce qu'il n'y avait pas de financement, il n'y en a toujours pas et je suis d'autant plus inquiet car c'est un sujet prégnant et je comprends aujourd'hui en terme de financement, c'est le double du pont Chateaubriand. Pour autant on a de plus en plus de bouchons, on va aller vers des accidents inévitables, et on va avoir un problème au moment où l'on va commencer à commercialiser la zone. Le conseil communautaire a à plusieurs reprises pris une motion, je me souviens d'un conseil communautaire, avec tout le monde debout, voulant aller pique-niquer au futur rond-point de la Bézardais avec des écharpes tricolores des uns et des autres pour démontrer la ténacité des élus et l'urgence de faire ce rond-point. Aujourd'hui, toujours rien, c'est pour cela qu'il a été sollicité auprès des élus de Dinan Communauté de revoter une motion, certains conseils municipaux passent également cette motion de façon à la transmettre aux parlementaires. Il ne vous aura pas échappé que nous avons maintenant un parlementaire local, et ce que j'avais fait modifier et qui n'apparaît pas ici « aux conseillers régionaux et aux conseillers généraux ». Il s'agit là d'un premier temps qui consiste à remettre les choses au point et en insistant auprès du Préfet de région en disant : « Où est-ce qu'on en est ? » Je ne suis pas très optimiste sur le sort de cette motion et je pense qu'il faudra passer à la deuxième vitesse qui verra peut-être ce qui avait été envisagé, je ne suis pas un amateur du pavé et de la manifestation mais je crois qu'il faudra vraisemblablement y aller crescendo. Je vous propose de lire la motion dans laquelle j'inclurais les conseillers généraux.

Monsieur Didier Déru lit la motion

Monsieur Jean Gaubert

Bien sûr, pas pour contester, simplement pour attirer notre attention sur le fait que, connaissant bien le secteur parce que je l'utilise très souvent, l'installation d'un grand rond-point sur cet endroit sera très difficile, y compris parce qu'il y a des habitations, où alors on les raserait, ce qui serait compliqué. Autant ce sera utile pour les gens qui font Plancoët-Dinan, je ne suis pas sûr que ce sera utile pour les gens qui sortent de la N176. Je voudrais vous inviter à aller regarder ce qu'il s'est passé à Saint-Brieuc, plus exactement à Langueux, là où on a fait un rond-point côté droit quand vous allez vers Saint-Brieuc, ce rond-point ralentit la sortie sur la quatre voies, parce qu'il a un diamètre beaucoup trop faible. Il faudrait au moins un diamètre tel que celui de l'Aublette de l'autre côté, qui permet une vraie circulation, même si ça bouchonne de temps en temps, mais beaucoup moins, dès que le diamètre est trop faible, le remède est pire que le mal. A chaque fois que je passe par là, très souvent, je regarde et je me dis : où est-ce que l'on peut mettre un grand rond-point ici ? Où alors il faut prendre sur le terrain de Point P, il faut trouver des solutions.

Monsieur Didier Déru

C'est envisagé, puisque dans les accords que nous avons avec Point P, il y a un redimensionnement pour le rond-point, je ne suis pas un technicien, ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, on ne peut plus continuer comme cela.

Monsieur le Maire

Force est de reconnaître la dangerosité actuellement de cette sortie, aux heures de pointe nous avons des files de voitures sur la N176, avec imaginez un camion qui arrive à pleine vitesse dont les freins viennent à lâcher, un jour nous aurons un drame, donc il faut rapidement apporter une solution qui tarde.

Monsieur Michel Forget

Juste pour rassurer Didier Déru, on peut manifester sans pavé. Juste un petit point d'information, je m'étonne quand il y a des créations de zones, des accords, etc. Que ce ne soit pas assujéti au traitement d'accès au niveau sécurité. Comment se fait-il ?

Monsieur Didier Déru

C'est une très bonne question Mr Forget, mais la ZAC prévoit le traitement de cette entrée là, puisque c'était inscrit. Le dossier il faut le sortir et le financer.

Monsieur le Maire

C'est inscrit, mais le projet n'est pas financé, voilà.

Monsieur Didier Déru

Si les élus n'ont pas pensé que quand on fait des zones d'activités, il faut faire des ronds points, ce n'est pas ça la réalité. Le rond point était prévu.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres observations ? Je vous propose d'adopter cette motion. Qui est pour ? Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie, l'ordre du jour est épuisé. J'ai une dernière information à vous donner, n'oubliez pas que Dinan Communauté fait une présentation de ses politiques le 16 octobre prochain à 18h30, au Théâtre des Jacobins, c'est une séance qui est réservée aux conseillers municipaux, ce sera l'occasion pour les Vices Présidents de présenter les politiques de Dinan Communauté. Je me permets d'insister sur votre présence à toutes et à tous, c'est une prise d'informations sur Dinan Communauté et nous

serons amenés à en reparler au conseil municipal, mieux vaut que nous sachions tous de quoi nous parlons.
Je vous remercie l'ordre du jour est levé.

Monsieur le Maire lève la séance.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS :